

## PROSPECTUS PROVISOIRE EN DATE DU 7 JANVIER 2000

*Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.*

**LE PRÉSENT PROSPECTUS PROVISOIRE, DONT COPIE A ÉTÉ DÉPOSÉE AUPRÈS DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES OU DE L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DES PROVINCES DE L'ONTARIO, DU QUÉBEC, DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE SASKATCHEWAN ET DE L'ALBERTA ET QUI N'EST PAS ENCORE DANS SA FORME DÉFINITIVE AUX FINS D'UNE DISTRIBUTION AU PUBLIC. LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE COMPLÉTÉS OU MODIFIÉS. LES TITRES QU'IL DÉCRIT NE PEUVENT ÊTRE VENDUS AUX RÉSIDENTS DE TELLES PROVINCES ET AUCUNE OFFRE D'ACHETER NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE DE LEUR PART AVANT QUE LA COMMISSION OU L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DE LA PROVINCE EN QUESTION N'AIT ÉMIS UN VISA À L'ÉGARD DU PROSPECTUS DÉFINITIF.**

Premier appel public à l'épargne

## **CORPORATION FUTURE BEACH**

**5 000 000 \$**

**2 127 660 unités à 2,35 \$ l'unité**

Le présent prospectus porte sur le placement d'un minimum de 1 276 596 unités et d'un maximum de 2 127 660 unités de Corporation Future Beach («Future Beach» ou la «Société») qui seront vendues sous forme d'unités au prix de 2,35 \$ l'unité pour un produit brut minimal de 3 000 000 \$ et un produit brut maximal de 5 000 000 \$. Chaque unité comprend une action ordinaire votante de catégorie A de la Société (les «actions de catégorie A») et un demi bon de souscription pour l'acquisition d'actions de catégorie A (les «bons de souscription»). Chaque bon de souscription permettra d'acheter une action de catégorie A de la Société au prix de 2,50 \$ jusqu'au 1<sup>er</sup> 2001.

**Les titres de la Société sont sujets à certains facteurs de risque et sont de nature spéculative en raison de la nature de l'entreprise de la Société. Il en découle qu'un placement dans les titres de la Société ne convient qu'aux investisseurs qui peuvent se permettre une perte totale de leur investissement. Voir la rubrique «Facteurs de risque». Le prix d'acquisition des actions de catégorie A incluses dans les unités (soit 2,35 \$ l'action) excède de 2,09 \$ l'actif corporel net par action de catégorie A au 30 septembre 1999 ce qui représente un facteur de dilution de 88,9% pour l'offre minimale et de 1,90 \$, ce qui représente un facteur de dilution de 80,8% pour l'offre maximale. Voir la rubrique «Dilution».**

	<b>Nombre d'unités</b>	<b>Prix d'offre<sup>(1)</sup></b>	<b>Rémunération du placeur pour compte<sup>(2)</sup></b>	<b>Produit net du placement<sup>(3)</sup></b>
Par unité	1	2,35 \$	0,235 \$	2,115 \$
Offre minimale <sup>(4)</sup>	1 276 596	3 000 000 \$	300 000 \$	2 700 000 \$
Offre maximale	2 127 660	5 000 000 \$	500 000 \$	4 500 000 \$

- (1) Le prix des unités a été négocié entre la Société et le placeur pour compte.
- (2) Le placeur pour compte recevra une commission correspondant à 10% du produit provenant de la vente des unités. De plus, le placeur pour compte recevra lors de chacune des dates de clôture une option (l'«Option du placeur pour compte») lui permettant de faire l'acquisition d'un certain nombre d'actions de catégorie A de la Société (correspondant à 10% du nombre d'unités vendues) au prix de 2,35 \$ l'action dans les 24 mois de la date du prospectus définitif. Ce prospectus qualifie également pour fins de distribution l'option du placeur pour compte.
- (3) Avant déduction des frais du présent placement estimés à 150 000 \$.
- (4) Le produit des souscriptions sera reçu par le placeur pour compte ou par tout autre courtier en valeurs mobilières autorisé par le placeur pour compte et sera déposé auprès de Compagnie Montréal Trust jusqu'à chacune des séances de clôture du placement. Si l'offre minimale n'est pas souscrite dans les soixante jours de l'émission d'un visa pour le prospectus définitif, le produit sera retourné aux souscripteurs immédiatement après cette date, sans intérêt ni déduction.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et de clore les registres de souscription en tout temps, sans préavis. Il est prévu que les certificats attestant les actions de catégorie A et les bons de souscription sous forme définitive seront disponibles pour livraison lors de chaque séance de clôture du placement. La séance de clôture initiale aura lieu dans les soixante jours de l'émission du visa du prospectus définitif (la «date de clôture initiale»). Dans la mesure où l'offre minimale est souscrite à la date de clôture initiale, des séances de clôture additionnelle pourront avoir lieu en tout temps par la suite dans un délai de 12 mois de l'émission du visa du prospectus définitif.

À titre de placeur pour compte, nous offrons conditionnellement les unités, sous les réserves d'usage concernant leur vente préalable, leur émission et leur livraison par la Société et notre acceptation, selon les modalités énoncées à la convention de placement pour compte dont il est question sous la rubrique «Mode de placement», et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par de Grandpré Charette Lévesque, société en nom collectif, Montréal, pour le compte de la Société et en notre nom par Lafleur Brown, société en nom collectif, Montréal.

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU PROSPECTUS .....	1	PRÊTS AUX DIRIGEANTS .....	29
LA SOCIÉTÉ .....	3	DETTE À LONG TERME .....	29
RAPPORT DE LA DIRECTION, ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION .....	15	DROITS, OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION .....	30
STRUCTURE DU CAPITAL .....	18	DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES .....	31
PRINCIPAUX PORTEURS .....	19	PROMOTEUR .....	32
TITRES BLOQUÉS .....	20	CONTRATS .....	32
PLACEMENTS ANTÉRIEURS .....	20	LITIGES .....	33
EMPLOI DU PRODUIT .....	21	POLITIQUE DE DIVIDENDES .....	33
FACTEURS DE RISQUE .....	22	DILUTION .....	33
RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS DU QUÉBEC .....	24	QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE .....	34
DÉTAILS DU PLACEMENT .....	25	VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES .....	34
MODE DE PLACEMENT .....	25	DROITS STATUTAIRES DE L'ACQUÉREUR .	34
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....	26	ÉTATS FINANCIERS .....	35
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS .....	28	ATTESTATIONS .....	54

## ADMISSIBILITÉ COMME PLACEMENT

De l'avis de De Grandpré Chaurette Lévesque, société en nom collectif, et de Lafleur Brown, société en nom collectif, en fonction des lois en vigueur en date des présentes et sous réserve du respect des obligations de prudence et des dispositions et restrictions générales en matière de placement des lois suivantes (et, le cas échéant, des règlements adoptés en vertu de celles-ci) et, le cas échéant, sous réserve du respect des exigences additionnelles concernant les politiques ou les objectifs en matière de placement ou de prêt et, le cas échéant, sans avoir recours aux dispositions dites «omnibus», les actions de catégorie A et les bons de souscription offerts aux présentes ne constitueront pas, à la date de clôture, un placement interdit aux termes des lois suivantes:

- a) *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada);
- b) *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada);
- c) *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* (Canada);
- d) *Loi sur les assurances* (Québec) pour un assureur, au sens de cette loi, constitué suivant le régime de droit du Québec, autre qu'un fonds de garantie;
- e) *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (Québec), pour une société de fiducie ou d'épargne, au sens de cette loi, qui investit ses propres fonds et les sommes qu'elle reçoit à titre de dépôt;
- f) *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

De l'avis de ces conseillers juridiques, les actions de catégorie A, une fois inscrites sur une bourse de valeur visée par règlement au Canada, et les bons de souscription, si les actions de catégorie A sont inscrites sur une bourse de valeurs visée par règlement au Canada, constitueront également des placements admissibles aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi de l'impôt») pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenus de retraite et des régimes de participation différée aux bénéfices et, aux termes de certaines propositions spécifiques visant à modifier la Loi de l'impôt, pour des fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-études.

## SOMMAIRE DU PROSPECTUS

**Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques de la présente offre; le lecteur est prié d'examiner les renseignements plus détaillés apparaissant ailleurs dans le présent prospectus.**

### **L'offre**

Ce prospectus porte sur la distribution d'un minimum de 1 276 596 unités de la Société et d'un maximum de 2 127 660 unités de la Société au prix de 2,35 \$ l'unité. Chaque unité comprend une action de catégorie A et un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription donne droit au porteur de souscrire une action de catégorie A de la Société au prix de 2,50 \$ jusqu'au 1<sup>er</sup> 2001.

### **La Société**

Future Beach développe et fabrique des embarcations marines récréatives et écologiques; Future Beach est une société axée sur la recherche et le développement qui a consacré cinq ans à l'élaboration d'une gamme de produits ainsi qu'au développement de l'outillage requis pour leur fabrication. La Société s'oriente maintenant vers la fabrication et le marketing et son objectif est de devenir un fournisseur d'embarcations marines et d'accessoires de plage pour le marché international. Elle distribue actuellement les produits suivants par l'entremise de concessionnaires et de distributeurs indépendants :

- le Water Bee 200 (pédalo à 2 places)
- le Water Bee 202 (pédalo à 2 places avec auvent)
- le Water Bee 400 (pédalo à 4 places)
- le WaterSkate V2 (kayak à double coque)
- le Step Jet (embarcation pour marcher sur l'eau)

En août 1999, Future Beach a annoncé le lancement d'une motomarine électrique silencieuse et non polluante, d'une bicyclette marine, et d'un quatrième modèle de pédalo dont la livraison est prévue pour le printemps 2000. Future Beach a entrepris un important programme de développement de produits afin de pouvoir offrir une gamme d'au moins 12 produits différents d'ici le milieu de l'année 2000 en plus d'une ligne d'accessoires pour la plage.

En Amérique du Nord, Future Beach vend ses produits par l'intermédiaire des concessionnaires et des représentants des fabricants avec lesquels elle travaille et, à l'étranger, de distributeurs nationaux exclusifs. Son réseau actuel compte près de 100 concessionnaires en Amérique du Nord et leur nombre devrait atteindre 250 d'ici l'automne 2000. Actuellement, la Société vend ses produits dans 15 pays par le biais de son réseau de distributeurs; elle devrait être présente dans 25 pays d'ici l'automne 2000. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999, les ventes de la Société se sont élevées à 1 320 475 \$.

Future Beach exploite son propre centre de recherche, développement et de fabrication à Vaudreuil, Québec, ou elle emploie présentement 20 personnes.

**Emploi du produit**

	<u>Offre Minimale</u>	<u>Offre Maximale</u>
Produit net revenant à la Société	2 550 000 \$	4 350 000 \$
Emploi du produit		
Développement des produits	600 000 \$	800 000 \$
Vente et mise en marché	700 000 \$	1 200 000 \$
Frais généraux et administratifs	400 000 \$	700 000 \$
Immobilisations	300 000 \$	600 000 \$
Solde ajouté au fonds de roulement	550 000 \$	1 050 000 \$
	<hr/>	<hr/>
Total	2 550 000 \$	4 350 000 \$

**Politique de dividendes**

La Société n'a pas versé et n'a pas l'intention de verser de dividendes sur ses actions de catégorie A dans un avenir prévisible. La Société a l'intention de réinvestir ses profits pour financer sa croissance à long terme.

**Régime d'épargne-actions du Québec:**

La Société a demandé une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu auprès du *Ministère du Revenu du Québec* confirmant que les actions de catégorie A qu'émettra la Société en vertu du présent placement seront admissibles, sous certaines conditions décrites aux présentes, aux fins d'inclusion dans un régime d'épargne-actions conformément aux dispositions actuelles de la *Loi sur les impôts* (Québec). Voir la rubrique «Régime d'épargne-actions du Québec».

**Facteurs de risque**

Les titres de la Société comportent un niveau de risque élevé. Les investisseurs devraient tenir compte des facteurs de risque énoncés à la rubrique «Facteurs de risque» pour les fins d'évaluer leur placement dans la Société. Ces facteurs de risque comprennent notamment i) les risques inhérents à la détention d'actions d'une société qui ne possède aucun historique de rentabilité et de liquidité provenant de ses opérations, ii) les risques associés à la détention d'actions d'une société oeuvrant dans le secteur de la recherche et développement, y compris l'incapacité d'obtenir du financement additionnel; iii) les risques inhérents à la concurrence, y compris ceux reliés au développement des produits, aux changements techniques et à la croissance de ce secteur de l'industrie; iv) le fait que le succès de la Société dépend en grande partie du rendement de ses dirigeants seniors et de son personnel technique, v) les risques associés à la protection de la propriété intellectuelle; et vi) les risques associés à la responsabilité à l'égard des produits. Voir la rubrique «Facteurs de risque».

**Dilution**

La portion du prix d'achat des actions ordinaires (soit 2,35 \$ l'action) excède de 2,09 \$ l'actif corporel net par action au 30 septembre 1999 pour ce qui est de l'offre minimale ce qui représente un facteur de dilution de 88,9 % et par 1,90 \$ pour ce qui est de l'offre maximale ce qui représente un facteur de dilution de 80,8 % .

## LA SOCIÉTÉ

### Généralités

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 30 septembre 1992 sous la raison sociale de Damar Leisure Products Inc. Le 5 décembre 1996, la Société a déposé des statuts de modification afin de changer sa structure du capital. Le 21 août 1997, elle a déposé des statuts de modifications additionnels afin d'adopter «Corporation Future Beach» comme raison sociale. Le 5 octobre 1999, la Société a déposé des statuts de modifications additionnels afin de retirer les restrictions qui faisaient de la Société une société fermée selon la législation applicable en valeurs mobilières. Son siège social est situé au 340 Marie Curie, à Vaudreuil, Québec. La Société possède deux filiales à part entière, Corporation Step Jet («Step Jet») et Corporation WindSaucer («WindSaucer»).

Step Jet a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 22 décembre 1994. Le 29 juillet 1998, Step Jet a déposé des statuts de modifications afin de modifier son capital-actions autorisé. Le capital autorisé de Step Jet comprend un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A dont seulement 200 actions ordinaires sont émises et en circulation; toutes ces actions sont détenues par Future Beach suite à l'acquisition par cette dernière, en août 1999, d'une participation minoritaire auprès d'actionnaires sans lien de dépendance en contrepartie de l'émission de 500 287 de ses actions de catégorie A, sous réserve de certains ajustements. Voir la rubrique «Placements antérieurs et postérieurs». Les administrateurs et dirigeants de Step Jet sont MM. David Lekhtman, Président et administrateur, et Mark Diamond, Vice-président, trésorier et administrateur. Voir la rubrique «Administrateurs et dirigeants».

WindSaucer a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le 21 décembre 1988. Le 13 décembre 1989, WindSaucer a déposé des statuts de modifications dans le but de changer son capital autorisé et d'adopter sa raison sociale actuelle. Le capital autorisé de WindSaucer comprend un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A (votantes), d'actions ordinaires de catégorie B (non votantes) et d'actions privilégiées de catégories A, B, C et D, dont 1 008 000 actions ordinaires de catégorie A et 8 actions privilégiées de catégorie A sont émises et en circulation, lesquelles sont toutes détenues par Future Beach suite à l'acquisition en août 1999 de la participation minoritaire détenue par huit actionnaires (les «actionnaires WS»), en contrepartie de l'émission de 120 000 actions de catégorie A de la Société. La Société a conclu une entente avec les actionnaires WS en vertu de laquelle les actionnaires WS ont droit de recevoir 10% du produit des ventes nettes de voiliers jusqu'au 30 septembre 2004 et jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000\$. Advenant que les actionnaires WS ne reçoivent pas cette somme de 100 000\$ avant le 30 septembre 2004, une nouvelle entité sera créée, dans laquelle la Société détiendra 85% de l'équité et les actionnaires WS les 15% restant, et toute la technologie de la Société se rapportant aux voiliers sera transférée à cette entité pour une contrepartie minimale. Les administrateurs et dirigeants de WindSaucer sont MM. David Lekhtman, Président, Secrétaire, Trésorier et Administrateur; Mark Diamond, Administrateur, David Stein, Administrateur et Stanley Blicher, Administrateur.

### Activités de la Société

#### Profil général

Future Beach développe et fabrique des embarcations marines récréatives et écologiques. Future Beach est une société axée sur la recherche et le développement qui a consacré cinq ans à l'élaboration d'une gamme de produits ainsi qu'au développement de l'outillage requis pour leur fabrication. La Société s'oriente maintenant vers la fabrication et le marketing et son objectif est de devenir un fournisseur d'embarcations marines et d'accessoires de plage pour le marché international. Elle distribue actuellement les produits suivants par l'entremise de concessionnaires et de distributeurs indépendants :



<u>Produit</u>	<u>Modèle</u>	<u>Disponible sur le marché</u>
Pédalo	Water Bee 200	Printemps 1998
Pédalo	Water Bee 202	Printemps 1999
Pédalo	Water Bee 400	Printemps 1999
Kayak	WaterSkate V2	Été 1998
Water Walker	Step Jet	Printemps 1995

En août 1999, Future Beach a annoncé le lancement d'une bicyclette marine, d'un quatrième modèle de pédalo et d'une motomarine électrique silencieuse et non polluante dont la livraison est prévue pour la fin 1999 pour les deux premiers produits et au printemps 2000 pour la motomarine. La Société a commencé à accepter des commandes pour ces produits.

Future Beach a entrepris un important programme de développement de produits afin de pouvoir offrir une gamme d'au moins 12 produits différents d'ici le milieu de l'année 2000 en plus d'une ligne d'accessoires pour la plage.

En Amérique du Nord, Future Beach vend ses produits par l'intermédiaire des concessionnaires et des représentants des fabricants avec lesquels elle travaille et, à l'étranger, de distributeurs nationaux exclusifs. Son réseau actuel compte près de 100 concessionnaires en Amérique du Nord et leur nombre devrait atteindre 250 d'ici l'automne 2000. Actuellement, la Société vend ses produits dans 15 pays par le biais de son réseau de distributeurs; elle devrait être présente dans 25 pays d'ici l'automne 2000. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999, les ventes de la Société se sont élevées à environ 1 320 475 \$.

Future Beach exploite ses propres installations de recherche, développement et de fabrication à Vaudreuil, au Québec, où elle emploie 20 personnes.

Step Jet, filiale en propriété exclusive de Future Beach, détient des brevets pour les pédalos, le Kayak, la Bicyclette marine et le Step Jet. WindSaucer détient un brevet pour certaines technologies relatives à la navigation à voile. Future Beach détient les droits de propriété relatifs à tous les autres produits.

### Historique

Les fondateurs de Future Beach se sont rendu compte au début des années quatre-vingt-dix, qu'il n'existait pratiquement pas d'embarcations marines fiables, amusantes, faciles à utiliser et sans danger pour l'environnement. Ils ont jugé qu'il existait une réelle demande pour une gamme intégrée de produits répondant aux goûts du jour, pouvant être utilisés sur les lacs, les rivières et en mer et ce, par tout le monde. Future Beach a été constituée en société le 30 septembre 1992 dans le but de fournir aux institutions (hôtels, stations de tourisme, boutiques de location, etc.) du monde entier ainsi qu'aux particuliers une gamme d'embarcations marines de qualité supérieure. Le premier de ces produits, le Water Walker, a été conçu de 1993 à 1995, et permet de marcher sur l'eau. En 1996, un programme de recherche et développement intensif a été entrepris dans le but de développer une famille de pédalos, kayaks, motomarines électriques et bicyclettes marines. Future Beach a commencé à lancer ces produits en 1998 et 1999 et poursuit un important programme de développement dans le but de lancer de nouveaux produits sur le marché en 2000.

### Les gammes de produits

Future Beach conçoit ses produits de manière à ce qu'ils soient faciles et agréables à utiliser. Voici leurs principales caractéristiques :

- Couleur et allure attrayantes
- Système auto-videur
- Très grande stabilité sur l'eau

- Faciles à utiliser même par des débutants
- Peuvent être utilisés sur les lacs, les rivières et en mer
- Coque monobloc fabriquée par rotomoulage
- Fabrication nécessitant peu de main-d'oeuvre
- Durabilité supérieure
- Robustes, ne nécessitant que peu d'entretien
- Résistants à la corrosion
- Protégés contre les UV

La Société offre actuellement trois gammes de produits :

- Des pédalos - Water Bees
- Des kayaks - Waterskate V2
- Une embarcation pour marcher sur l'eau - Step Jet

De plus, la Société a récemment annoncé le lancement d'une ligne de motomarines électriques, d'embarcations à voile et de bicyclettes marines.

Voici un aperçu des produits de Future Beach :

**Les pédalos - Water Bees** - La gamme Water Bee comprend des pédalos attrayants et novateurs dont la technologie fait l'objet d'un brevet en instance. Future Beach utilise la technologie de rotomoulage pour fabriquer une coque monobloc sans joint qui permet d'éviter les fuites d'eau et d'évacuer automatiquement l'eau. Le système d'auto-vidage est particulièrement utile pour évacuer l'eau laissée par la pluie ou les vagues. La coque volumineuse du Water Bee lui procure une flottabilité et une stabilité supérieures et permet d'utiliser le pédalo en mer aussi bien que sur un lac. La forme hydrodynamique des pédales lui procure une glisse silencieuse et une rapidité accrue. Grâce à ses sièges ajustables qui conviennent aux enfants et aux adultes, le pédalo se transforme rapidement pour permettre à deux personnes de s'allonger au soleil. Le Water Bee comporte plusieurs accessoires standards, notamment un support pour gobelet et un coffre de rangement/glacière. Trois modèles sont actuellement disponibles :

- (i) Le Water Bee 200 est un pédalo pour deux personnes. Son prix de détail suggéré est de 699 \$ US. Future Beach en a vendu 398 unités en 1999.
- (ii) Le Water Bee 202 est un pédalo de modèle supérieur. Il a une plus grande flottabilité, il est plus spacieux et dispose d'un auvent en toile offert en option. Son prix de détail suggéré est de 775 \$ US. Future Beach en a vendu 454 unités en 1999.
- (iii) Le Water Bee 400 permet à quatre personnes de pédaler en même temps. Son prix de détail suggéré est de 1 095 \$ US. Future Beach en a vendu 335 unités en 1999.
- (iv) Le Baby Water Bee est un pédalo de base pour deux personnes, plus petit que les Water Bee 200 et 202. Son prix de détail suggéré est inférieur à 500 \$ US. Il a été lancé en août 1999 et la Société a commencé à accepter les commandes.

**Kayaks - WaterSkate V2** - Le WaterSkate V2 est le premier d'une famille de kayaks doté d'une double coque unique qui leur confère une stabilité supérieure en mer et leur permet de glisser sur l'eau avec une grande efficacité. Le modèle actuel pour une personne possède un système auto-vidoir pour évacuer rapidement l'eau de pluie ou des vagues. Il possède plusieurs caractéristiques qui en font une embarcation facile à utiliser; par exemple, il est empilable et sa pagaie incurvée fabriquée sur mesure peut être fixée à la coque lorsqu'on ne rame pas ou pour faciliter son rangement. Le prix de détail suggéré du WaterSkate est de 425 \$ US. Future Beach en a vendu 504 unités en 1999.

**(Water Walker) Embarcation pour marcher sur l'eau - Step Jet.** Le Step Jet est un appareil qui permet de marcher sur l'eau et d'allier ainsi exercice physique et activité récréative. Cet appareil pour exercices en aérobie et anaérobie fonctionne avec une pompe à eau en plastique brevetée installée dans la coque. Le premier modèle de Step Jet a été lancé en 1995. En 1997, la Société l'a retiré du marché à cause d'un problème de design de la pompe. Un nouveau design a été créé pour résoudre le problème et le nouveau modèle a été mis sur le marché en 1999. Son prix de détail suggéré est de 595 \$ US et il est maintenant distribué sur le marché.

**Bicyclette marine - Barracuda.** La Barracuda est la première d'une série de bicyclettes marines, rapides, stables, pouvant être utilisées en mer et aussi facile à manier qu'une bicyclette traditionnelle. Le premier modèle, pour deux personnes, se transporte facilement sur le toit d'une voiture; il est propulsé par une hélice, actionné par des pédales et le guidon sert pour la direction. Son prix de détail suggéré sera inférieur à 1 500 \$ US. La Barracuda a été lancée en août 1999 et sera disponible sur le marché vers la fin de 1999.

**La motomarine électrique (EWP) -** La motomarine électrique de Future Beach est la première d'une série d'embarcations marines électriques, stables, sûres, silencieuses et non polluantes, qui ne requièrent pratiquement aucun entretien. Le modèle initial est fait pour deux personnes et devrait intéresser les éventuels acheteurs de motomarines soucieux de l'environnement. Il possède une autonomie de six heures. Son hélice repliable lui confère une glisse supérieure. Son prix de détail suggéré sera inférieur à 3 000 \$ US. La motomarine électrique a été présentée pour la première fois en août 1999, lors de l'exposition commerciale IMTEC, à Orlando. Elle sera disponible sur le marché au printemps 2000.

**Embarcations à voile - Le HyperSaucer.** Le HyperSaucer est le premier d'une série d'embarcations à voile, sans mât, très difficiles à faire chavirer et pouvant être utilisées sans difficulté par des débutants. Le HyperSaucer possède une voile avec armature qui lui permet de se déplacer vers l'avant aussi bien que vers l'arrière. Il suffit de quelques minutes seulement pour apprendre à le manier. Le HyperSaucer a été lancé pendant l'été 1999 et sera disponible sur le marché en 2000. Son prix de détail suggéré devrait être inférieur à 2 500 \$ US.

#### Produits dont le lancement est prévu pour 2000

Future Beach a entrepris un programme de recherche et développement continu afin d'offrir à ses clients de nouveaux produits chaque année. Certains de ces produits seront lancés en l'an 2000, notamment un kayak à 2 places, un deuxième modèle de bicyclette marine et deux modèles de motomarines électriques.

#### Accessoires Future Beach

Future Beach met actuellement sur pied un important réseau de concessionnaires afin de vendre ses produits dans le monde entier. La Société a l'intention d'offrir des produits autres que des embarcations à son réseau de concessionnaires, notamment des vêtements, des lotions et divers articles pour la plage. Tous ces produits seront vendus sous la marque Future Beach et, le plus souvent, fabriqués par des sous-traitants.

En 2000, Future Beach présentera à ses concessionnaires une gamme d'articles de sauvetage, des t-shirts et des chapeaux de soleil. En 2001, elle prévoit lancer une nouvelle ligne de crèmes, lotions solaires, shorts, sandales, parasols et collations.

En 2000, Future Beach lancera une chaise longue flottante, la première d'une série d'accessoires pour la plage destinés à rendre le plus agréable possible le temps passé au bord de l'eau. Cette chaise permet de s'allonger en toute sécurité sur le sable, à la piscine ou dans l'eau. Elle comporte un porte-gobelet, un porte-magazine et est dotée d'un nouveau mécanisme qui permet d'ajuster facilement le dossier.

Future Beach élabore également une famille de kiosques de plage modulaires qui seront utilisés comme outils au point de vente pour vendre ses embarcations et ses accessoires. Il s'agit de structures modulaires de couleurs vives qui

pourront être utilisées sur la plage ou dans la salle de montre des concessionnaires. Ces kiosques seront disponibles en 2000.

### Propriété intellectuelle

Future Beach est déterminée à protéger toute sa propriété intellectuelle et détient divers brevets sur ses produits. Les noms de ses produits sont protégés par la loi sur le droit d'auteur et la marque. Il existe déjà des brevets et d'autres sont en cours pour le Step Jet, le Water Bee, le WaterSkate, le HyperSaucer et d'autres produits.

### Analyse du marché

Dans le monde, des millions de gens passent leur temps libre à la plage, au bord des lacs et des rivières. On les retrouve notamment dans les centres de villégiature, les hôtels, les maisons, les chalets, les boutiques de location et les parcs. Future Beach se veut un fournisseur unique de produits de loisirs pour la plage.

Selon le magazine Canoe & Kayak (1996) «Le marché des utilisateurs de canoës, kayaks et canots pneumatiques représente l'un des secteurs les plus actifs et des plus riches de l'industrie en pleine croissance des loisirs de plein air.» Selon la National Sporting Goods Association (NSGA), en 1994, les États-Unis comptaient 49,8 millions de cyclistes; 8,5 millions de personnes faisaient du canoë, 4,1 millions, de la navigation de plaisance et 0,7 million, de la planche à voile. L'enquête nationale sur les loisirs et l'environnement montre qu'en 1994-1995, les activités de plein air se répartissaient comme suit, selon différents groupes d'âge :

	16-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60 +
<b>Bicyclette</b>	37,9%	36,1%	37,4%	30,7%	21,8%	10,6%
<b>Canoë</b>	10,6%	8,8%	7,8%	7,0%	4,7%	1,8%
<b>Kayak</b>	1,3%	1,0%	0,7%	0,7%	0,4%	0,05%

La même source indique la répartition suivante en fonction du niveau de revenu :

(\$000')	0-25	25-50	50-75	75-100	100 +
<b>Bicyclette</b>	20,2%	31,2%	35,9%	37,0%	39,1%
<b>Canoë</b>	3,8%	6,9%	10,4%	9,7%	8,6%
<b>Kayak</b>	0,3%	0,6%	1,0%	1,3%	1,4%

Comme le montrent ces chiffres, de 1993 à 1994, le taux de croissance était de 4,0 % pour la bicyclette et de 31,0 % pour le canoë. Ces statistiques indiquent que le marché des activités de loisirs de plein air est vaste, qu'il augmente et qu'il touche tous les segments de la population que ce soit en terme d'âge ou de niveaux de revenu.

Aux États-Unis, le marché de la navigation de plaisance est énorme; en 1998, toutes catégories confondues, plus de 10 milliards de dollars ont été dépensés pour la vente au détail d'embarcations neuves (chiffres publiés par la National Sporting Goods Association). Depuis les 3 dernières années, ce marché connaît une croissance de plus de 5 % comme le montre le tableau ci-dessous :

**Ventes de bateaux de plaisance, de bateaux à moteur et d'accessoires  
(en millions de dollars US)**

<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998 (estimation)</u>
9 399,2	10 139,4	10 636,0

Le tableau ci-dessous indique les expéditions pour certaines catégories de bateaux, selon la National Marine Manufacturers Association, («NMMA»):

**Marché national des bateaux de plaisance aux É.-U.  
Expéditions de bateaux**

<b>Motorisés</b>	<b><u>1996</u></b>	<b><u>1997</u></b>	<b><u>1998</u></b>
Bateaux à moteur	320 850	304 400	305 400
Motomarines et canots jets	205 100	187 700	138 500
Total	<b>525 950</b>	<b>492 100</b>	<b>443 900</b>
<b>Non motorisés</b>			
Voiliers	15 900	14 400	19 400
Canoës	92 900	103 600	107 800
Total	<b>108 800</b>	<b>118 000</b>	<b>127 200</b>

Ces chiffres montrent que les expéditions d'embarcations non écologiques, comme les bateaux à moteur et en particulier les motomarines, ont connu une nette diminution de 1996 à 1998.

D'autre part, les embarcations écologiques comme les voiliers et les canoës sont en progression. Cette situation résulte des changements démographiques qui ont entraîné les tendances suivantes : les gens consacrent plus d'argent et de temps à leurs loisirs, ils prennent leur retraite plus jeunes, ils supportent moins le bruit et la pollution et ils sont plus conscients des bienfaits de l'exercice physique et d'un mode de vie sain.

La concurrence

Future Beach a l'intention d'élargir sa gamme de produits en l'an 2000. Ceci constitue un argument de vente puissant auprès des concessionnaires et autres détaillants qui ont tendance à limiter le nombre de fabricants avec lesquels ils font affaire. Future Beach veut offrir des produits de meilleure qualité dotés de caractéristiques à valeur ajoutée, à des prix supérieurs. Pour ce faire, elle participe à de nombreux salons commerciaux et soutient les prix de ses concessionnaires. L'étendue de sa gamme de produits et les marges bénéficiaires supérieures fournies par Future Beach aux concessionnaires sont supérieures à la moyenne pour cette industrie et contribue à fidéliser les concessionnaires.

De plus, la Société n'a pas l'intention de vendre ses produits aux vendeurs à rabais. Ceci est très intéressant pour les concessionnaires qui voient souvent leurs fournisseurs vendre leurs produits aux vendeurs à rabais qui les offrent à des prix inférieurs et leur font perdre des ventes.

**Les pédalos** - Il y a peu de fabricants de pédalos en Amérique du Nord. Les modèles de la concurrence utilisent en général une technologie dépassée et ont une allure démodée. Ces produits n'ont pas de système auto-videur et ils ne peuvent être utilisés en mer ou lorsqu'il y a des vagues ou du vent. Ce sont ces caractéristiques et d'autres encore qui distinguent les produits de Future Beach de ceux de la concurrence. La concurrence comprend notamment Leisure Life et KEL, au Michigan, et Pelican, au Québec. Les obstacles à l'entrée sur le marché pour cette gamme de produits sont les brevets en attente de Future Beach, les coûts élevés pour copier les designs complexes et le fait que Future Beach a entrepris un programme de recherche et développement dynamique et continu dans le but de toujours améliorer sa gamme de produits.

**Les kayaks** - Il existe des centaines de kayaks pour différents usages, par exemple : la descente de rapides, la promenade en mer ou l'utilisation occasionnelle. La plupart des fabricants de kayaks sont des entreprises de petite envergure, à l'exception d'Ocean Kayak, de Washington, qui fait partie d'un groupe dont les activités sont axées sur les loisirs et dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 100 millions de dollars. Les kayaks de Future Beach ne visent pas à concurrencer les modèles très performants. Pour attirer les utilisateurs occasionnels et les boutiques de location en bord de mer, Future Beach mise sur la stabilité de ses produits à coque double par rapport à ceux de la concurrence.

**La bicyclette marine** - La concurrence se limite à un seul autre fournisseur. La Barracuda de Future Beach est stable, elle donne de meilleurs résultats en eaux agitées et par grand vent et elle est totalement protégée contre la rouille. Elle est d'allure plus moderne, son prix est concurrentiel et sa transmission en plastique la rend extrêmement fiable.

**La motomarine électrique** - D'après la direction de la Société, la motomarine électrique de Future Beach est un produit unique qui n'a pas de concurrent direct. On peut la positionner comme une alternative écologique aux autres motomarines auprès des consommateurs qui veulent une embarcation silencieuse et non polluante. Le problème de la pollution a contribué à faire baisser les ventes de motomarines en Amérique du Nord au cours des dernières années. Bien que la motomarine électrique de Future Beach soit moins rapide et moins sportive à conduire, elle s'adresse au même marché que les motomarines traditionnelles. Voici ce qui différencie principalement les deux types de motomarines :

	<b>Future Beach</b>	<b>Motomarines</b>
Pollution de l'air	Non	Oui
Pollution sonore	Non	Oui
Entretien	Faible	Moyen
Prix	Bas	Élevé
Coûts d'utilisation	Faibles	Moyens
Vitesse	Moins rapide	Plus rapide

**HyperSaucer** - Alors que les bateaux à voiles, non polluants, sont difficiles à utiliser pour les débutants, l'HyperSaucer se veut une embarcation que les débutants peuvent utiliser sans problème. C'est l'embarcation à voile la plus facile à utiliser actuellement offerte sur le marché. Elle sera vendue en mettant l'accent sur son apparence, sa facilité d'utilisation et sur le fait qu'elle est très difficile à faire chavirer. La direction de la Société estime qu'il n'y a pas de concurrence directe pour ce produit.

Future Beach entend se positionner comme fournisseur à valeur ajoutée et non comme vendeur à rabais. Par exemple, ses Water Bees se vendent en général de 15 à 20 % plus cher que les produits concurrents. Ces prix plus élevés se justifient du fait que les produits Future Beach sont de meilleure qualité et qu'ils offrent des caractéristiques uniques par rapport à la concurrence. Grâce à ces prix plus élevés, les concessionnaires de Future Beach disposent de marges plus importantes et peuvent ainsi donner un meilleur service au réseau de concessionnaires.

Actuellement, Future Beach vend ses produits par l'entremise de dix représentants indépendants qui coordonnent près de 100 concessionnaires de produits marins en Amérique du Nord. Ces concessionnaires ont des territoires régionaux précis et sont responsables du marketing, de la vente des produits de Future Beach et des services connexes sur leurs territoires. Future Beach a l'intention d'augmenter à 250 le nombre des concessionnaires d'ici l'automne de l'an 2000. Les représentants sont payés uniquement à la commission. Les concessionnaires achètent le produit à un prix moins élevé que le prix de détail suggéré établi par la Société.

Future Beach détermine le nombre de concessionnaires que ses représentants devraient avoir dans chacun des états et provinces d'Amérique du Nord et leur assure une participation à de nombreux salons commerciaux en Amérique du Nord pour qu'ils puissent atteindre le nombre de concessionnaires fixé et augmenter le volume des ventes par concessionnaire. Les ventes des 25 meilleurs concessionnaires de Future Beach représentaient 41 % des ventes en Amérique du Nord en 1999. Future Beach élabore actuellement un programme de marketing pour tous ses concessionnaires afin de s'assurer qu'ils rejoignent les consommateurs ciblés et qu'ils atteignent les niveaux de ventes prévus.

Future Beach met en place un réseau de concessionnaires de haute qualité. Pour cela, les concessionnaires suivent une formation sur les caractéristiques de produits ainsi que sur le service après-vente et les questions de réparations. Future Beach élabore également des programmes de marketing à l'intention des concessionnaires afin de les inciter à démarcher activement les marchés locaux et les institutions (hôtels, boutiques de location et parcs touristiques). De plus, Future Beach travaille de concert avec les concessionnaires pour toucher les propriétaires de maisons ou de chalets situés au bord de l'eau en participant à des promotions telles que des démonstrations dans des centres commerciaux locaux. Cette stratégie proactive de formation des concessionnaires s'inscrit dans le cadre du processus visant à faire progresser les ventes et à mieux faire connaître la marque Future Beach.

Future Beach participe à de nombreux salons commerciaux nationaux et régionaux en Amérique du Nord et ses distributeurs nationaux font de même à l'étranger. Future Beach ou ses concessionnaires en Amérique du Nord ont assisté à plus de 20 salons commerciaux en 1999. Cette activité permet de mieux faire connaître Future Beach aux consommateurs et aux revendeurs et génère des ventes. Future Beach prévoit augmenter sa participation aux salons commerciaux en 2000. Elle participe notamment à IMTEC, à Orlando, en Floride; aux salons nautiques de Miami et de Toronto, à Surf Expo, en Floride et au salon de la National Recreation and Park Association (NRPA), à Nashville, au Tennessee. Future Beach a l'intention de faire de la publicité dans des magazines spécialisés afin d'attirer de nouveaux concessionnaires et de soutenir l'intérêt de ses concessionnaires actuels.

La Société organise diverses activités de relations publiques et ses produits ont été présentés dans The Price is Right, CBS Good Morning America, The Fox Network, The Robb Report; ils ont également fait l'objet d'un reportage-photos de deux pages dans Playboy. Au cours de l'année 2000, la Société a l'intention d'organiser des activités de relations publiques qui attireront les médias, susciteront l'intérêt des concessionnaires et feront mieux connaître ses produits au grand public.

En 2000, Future Beach commencera à commercialiser ses produits dans les magasins d'articles de sport haut de gamme dont la clientèle ne possède pas nécessairement de bateau ou de maison au bord de l'eau. Ces magasins attirent également le genre de consommateurs susceptibles de mettre les produits Future Beach sur le toit de leur véhicule personnel avant de partir pour un ou plusieurs jours au bord de la mer. En 2000, Future Beach ciblera les chaînes de magasins de sport régionaux haut de gamme dans le but de leur vendre ses kayaks et sa bicyclette marine.

Future Beach offre des garanties sur ses produits et fournit des trousse de réparation et des pièces détachées pour tous ses produits. Ses produits sont conçus pour être faciles à utiliser, résistants et ne nécessiter que peu d'entretien. La Société fabrique ses propres coques, ce qui lui permet d'assurer un meilleur contrôle de la qualité tout au long du processus de fabrication.

Au printemps 2000, Future Beach présentera aux concessionnaires sa gamme d'accessoires. Ceux-ci seront mis en vedette à l'occasion de divers salons commerciaux et dans des magazines spécialisés de l'industrie. La direction croit que ces accessoires seront un autre moyen pour la Société de se démarquer de la concurrence tout en représentant un source de revenus supplémentaires pour Future Beach et ses concessionnaires.

#### Ventes et marketing pour l'exportation

Nombreux sont les pays où les consommateurs manifestent de l'intérêt pour les produits marins en général, où ils disposent d'un revenu suffisant et où l'on trouve également des centres de villégiature. Future Beach considère le marché international comme une facette importante de ses activités.

Plusieurs régions du monde accueillent un grand nombre d'installations d'activités de loisirs aquatiques, notamment la Méditerranée et les Caraïbes pour n'en nommer que deux. Les produits Future Beach sont vendus au Portugal, en France, en Italie, aux Bahamas, au Venezuela et dans d'autres pays. Future Beach vend ses produits à 15 distributeurs nationaux exclusifs en Europe, en Asie, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient. D'ici l'automne 2000, Future Beach a l'intention de porter leur nombre à plus de 25.

Au cours de l'été 1999, Future Beach a signé une convention de distribution avec X-Sport Inc., de Melbourne, en Floride, en vertu de laquelle X-Sport doit établir un réseau de distributeurs et de concessionnaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le président de X-Sport, Monsieur Odeide, devenu par la suite administrateur de Future Beach, est un ancien directeur régional des ventes d'une importante compagnie de motomarines et il possède de nombreux contacts sur son territoire. X-Sport a déjà signé des contrats avec quatre concessionnaires et un distributeur et des discussions sont en cours avec dix concessionnaires et neuf distributeurs.

Les distributeurs nationaux entreprennent toute une série d'activités de marketing pour appuyer les activités de Future Beach. Ils choisissent et forment les concessionnaires, participent à des salons commerciaux nationaux et régionaux et assurent le service après-vente et le soutien. Le mandat du distributeur est de s'assurer que les concessionnaires couvrent toute sa région.

#### [www.Futurebeach.com](http://www.Futurebeach.com)

Internet est un outil de vente et de marketing précieux pour Future Beach. Le site Web de la Société [www.futurebeach.com](http://www.futurebeach.com) contient actuellement des images et de l'information technique sur les produits. D'ici la fin de 1999, le site permettra aux clients de trouver le revendeur le plus près de chez eux. Future Beach n'a pas l'intention de vendre ses produits directement à ces clients.

Future Beach fournira aux consommateurs un lien direct vers le site Web ou l'adresse électronique des concessionnaires qui le désirent. De plus, la Société prépare avec d'autres compagnies de commerce électronique des activités de marketing visant à augmenter le nombre de visiteurs au site Web de Future Beach ou qui entraîneront des ventes directes pour ces compagnies de commerce électronique. Il s'agit notamment de promotions pour Noël, de cadeaux promotionnels et d'autres programmes de marchandisage. Future Beach croit que la base de données qu'elle développera à partir de ces activités représente un créneau commercial à long terme.

#### Recherche et développement

Future Beach possède une capacité de recherche et développement avancée qui lui permet de développer sa vaste gamme de produits. Le développement des produits étant à intégration verticale, le design, les prototypes et l'usinage peuvent être effectués dans les installations de la Société. À part la coulée de l'aluminium pour les moules, le développement de la coque se fait entièrement sur place. Le groupe de recherche de la Société qui emploie 5 personnes, a conçu plus de 25 moules au cours des 6 dernières années.

Les produits de Future Beach sont complexes à développer et nécessitent de faire appel à plusieurs secteurs des domaines scientifique et technique pour mettre au point des produits agréables à regarder, performants et pouvant être fabriqués à prix concurrentiel. Ces secteurs sont entre autres : l'hydrodynamique, l'aérodynamique, le moulage, la conception assistée par ordinateur, la mécanique, la plasturgie, l'intégration des systèmes, l'ergonomie et le design industriel. Toutes ces fonctions sont effectuées par le personnel de recherche et développement de Future Beach.

Avant leur expédition, les nouveaux produits sont soumis à de rigoureux essais sur le terrain. La variation de la salinité de l'eau, le vent, la température, le courant ainsi que le poids et la force des utilisateurs doivent être pris en compte avant le lancement des produits Future Beach sur le marché.

En disposant d'installations de rotomoulage sur place, Future Beach peut réduire considérablement le temps d'exécution pendant le cycle de développement et augmenter le nombre de modifications qu'elle souhaite apporter à la conception avant la date de lancement prévue.

#### Objectifs commerciaux et stratégies

L'exercice 1999 a été un point tournant pour Future Beach qui a atteint plusieurs des objectifs fixés en 1998 :

- En décembre 1998, Future Beach a emménagé dans des installations de fabrication de 20 000 pieds carrés.
- Le système de rotomoulage est devenu totalement opérationnel en mai 1999. Il a permis à Future Beach d'améliorer la qualité, d'accélérer le développement, de réduire les coûts de fabrication et de contrôler davantage son calendrier de production.
- La recherche pour la bicyclette marine et la motomarine électrique a été effectuée avec succès et le produit a été lancé en août 1999 à l'occasion d'un important salon commercial; les premières livraisons sont prévues pour la fin de 1999 pour la bicyclette marine et au printemps 2000 pour la motomarine électrique.
- Le réseau de concessionnaires en Amérique du Nord s'est élargi, passant de 26 au printemps de 1998 à près de 100 en juin 1999.
- Future Beach a conclu une entente avec X-Sport Inc. qui est maintenant chargée du marketing et des ventes dans les Caraïbes et en Amérique latine et de fournir des conseils quant aux ventes dans d'autres régions.
- Pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999, les ventes ont été de 1 320 475 \$.

Future Beach a l'intention de devenir un chef de file en matière de conception et de commercialisation d'embarcations marines récréatives, sans danger pour l'environnement. Pour ce faire, Future Beach s'est fixé les objectifs clés suivants pour l'an 2000 :

- Ajouter 150 concessionnaires dont 50 détaillants d'articles de sport à son réseau nord-américain d'ici l'automne 2000.
- Élargir son réseau international de distributeurs afin de couvrir 25 pays clés.
- Faire de la motomarine électrique Future Beach une alternative relativement peu coûteuse aux autres motomarines et en assurer la vente auprès de 25 concessionnaires de motomarines.
- Faire en sorte d'avoir une couverture dans au moins 25 magazines différents.
- Faire en sorte que les accessoires Future Beach soient vendus par au moins 50 concessionnaires.

- Participer à plus de 40 salons commerciaux.

### Direction et personnel

Future Beach emploie 20 personnes dans ses installations de Vaudreuil. Voici le nom des employés clés et les postes qu'ils occupent. Aucun de ces employés n'est syndiqué. La Société estime qu'elle entretient de bonnes relations avec ses employés :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| • David Lekhtman   | Président du conseil, chef de la direction et président |
| • Mark Diamond     | Chef des finances et Vice-président exécutif            |
| • Steve Oles       | Directeur des Ventes, Ouest des É.-U. et Canada         |
| • Jim Elger        | Directeur des Ventes, Est des É.-U.                     |
| • Robert Beauchamp | Directeur de l'usine                                    |
| • Ellis Reinblatt  | Contrôleur et directeur de l'exploitation               |
| • cinq personnes   | Recherche et développement                              |
| • sept personnes   | Fabrication   |
| • deux personnes   | Administration  |

**David Lekhtman - Président du conseil, chef de la direction et président.** M. Lekhtman, est l'un des co-fondateurs et administrateurs de Future Beach. M. Lekhtman s'occupe de la recherche et du développement de tous les produits Future Beach. Alors que la Société effectue la transition de l'ingénierie au marketing, il supervise la mise en place du réseau de concessionnaires et travaille activement à l'élaboration de programmes de marketing efficaces permettant de générer des ventes élevées au sein du réseau de concessionnaires. Architecte de formation, M. Lekhtman a émigré de Moscou dans les années 70. Il a été directeur en chef du programme d'élaboration du design de l'intérieur des pavillons de l'Union Soviétique pour trois expositions internationales : Expo 67, à Montréal, Expo 70 à Osaka, au Japon, et Expo 74 à Seattle. À Montréal, M. Lekhtman a été, de 1975 à 1995, concepteur en chef des produits pour Bionaire (purificateurs d'air et humidificateurs) ainsi que concepteur de produits pour Mitel de 1981 à 1984. Il possède une vaste expérience du design, du prototypage, du moulage et de la fabrication de produits à base de plastique ainsi que du marketing des produits de consommation.

**Mark Diamond - Vice-président exécutif et Chef des finances.** M. Diamond est l'un des co-fondateurs de Future Beach. Il détient un MBA de la Harvard Business School et possède plus de 20 ans d'expérience en matière de démarrage et d'établissement d'entreprises. Il a participé au démarrage de plusieurs compagnies actuellement en pleine croissance pendant plus de 20 ans. De 1985 à 1986, il a participé à la planification opérationnelle initiale et au financement de Eicon Technology, un fabricant de matériel de gestion de réseau. Depuis 1988, il s'occupe du développement des affaires et des finances de Gage Applied Sciences, une société privée de fabrication d'instruments dotés de cartes d'ordinateurs. Gage Applied Sciences a été classée pendant 4 années de suite par Profit Magazine parmi l'une des 100 premières sociétés en croissance au Canada. De 1986 à 1995, M. Diamond a agi comme Président intérimaire et administrateur de MVS Modular Vision Systems, un fabricant de systèmes d'imagerie. M. Diamond connaît bien les domaines de la recherche et du développement, de la fabrication, du marketing et des finances et son objectif pour l'an 2000 est d'assurer le développement du réseau de concessionnaires, le lancement des nouveaux produits de manière appropriée et de faire d'Internet un outil d'intégration pour la Société.

**Steve Oles - Directeur des Ventes, Ouest des É.-U. et Canada** M. Oles possède 18 années d'expérience en marketing de produits pour les loisirs de plein air et en gestion des ventes. Pendant les sept années (de 1985 à 1992) passées au sein de Zodiac Hurricane Technologies, un fabricant d'embarcations gonflables, à titre de vice-président, il a géré la division des produits marins et des produits de loisirs. Il a atteint ses objectifs de ventes et de marketing grâce à une gestion efficace du personnel et des représentants indépendants. M. Oles apporte à Future Beach sa connaissance approfondie du marketing et de la vente des produits marins sur le marché nord-américain. M. Oles

continuera à mettre son expérience à profit en établissant un réseau efficace de représentants et de concessionnaires pour les territoires de l'ouest des États-Unis et au Canada. Cette stratégie devrait contribuer à la croissance de la Société et à l'atteinte des objectifs de ventes pour l'exercice 2000.

**Jim Elger - Directeur des ventes, Est des États-Unis** - M. Elger a travaillé pour Surf Bike de 1996 à 1997 comme responsable du développement du territoire américain; à ce titre, il a mis sur pied un réseau de représentants et de concessionnaires. Il a également contribué au développement d'un réseau international, axé sur l'Europe et les Caraïbes.

Pendant les deux années passées au sein de Surf Bike, il a obtenu d'excellents résultats en matière de ventes. Avant cela, de 1988 à 1991, il a été agent immobilier pour Century 21. M. Elger a également travaillé pendant 3 ans pour Xerox Canada comme représentant où il reçu plusieurs prix pour ses résultats de ventes. Il a établi plusieurs groupes très solides de représentants et de concessionnaires sur son territoire.

**Robert Beauchamp - Directeur d'usine** - M. Beauchamp possède 17 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication du plastique. Dans le cadre de ses fonctions de directeur pour Wedco de 1985 à 1999, il s'est occupé du moulage par soufflage et du rotomoulage. Wedco est un fabricant de canoës, de petites embarcations, de fosses septiques et de réservoirs d'essence pour motoneiges et motomarines.

**Ellis Reinblatt - Contrôleur et directeur de l'exploitation** - M. Reinblatt possède sept ans d'expérience en comptabilité et plusieurs années d'expérience pratique en gestion auprès de Decofix, Inc. de 1983 à 1991. Il a travaillé pour divers types d'entreprises, notamment dans les secteurs de la fabrication, des opérations de gros et des services. Il est responsable des achats, de la logistique et de la comptabilité.

Future Beach a également l'intention d'embaucher un directeur du marketing, un directeur des ventes internationales et un directeur des accessoires après la clôture de cette offre.

#### Fabrication

Future Beach exploite ses propres installations de rotomoulage. Ceci lui permet de réduire le temps consacré au développement des nouveaux produits, de contrôler totalement le calendrier de production, de réduire les coûts de fabrication et d'améliorer la qualité de la fabrication.

Les diverses pièces moulées par injection et par soufflage sont fabriquées par des sous-traitants au Québec et en Ontario.

Les produits de Future Beach sont conçus de manière à comporter un minimum de pièces; un procédé d'assemblage par pression est utilisé chaque fois que possible. Cette conception stratégique permet de réduire les coûts de main-d'oeuvre par unité et de limiter les demandes de services des utilisateurs et des concessionnaires.

Future Beach possède plus de 25 moules différents dont le développement a coûté plus de 2 millions de dollars.

#### Technologies de moulage

Future Beach utilise trois technologies pour la fabrication de ses pièces en plastique : le rotomoulage pour les coques; le moulage par soufflage pour les pièces de dimensions moyennes et le moulage par injection pour les petites pièces. Le rotomoulage est l'une des deux technologies qui permettent de mouler les coques de grande taille. L'autre technologie, le moulage sous vide, tout en produisant des coques de grande taille, ne permet pas de fabriquer de coques d'une seule pièce. Les deux moitiés de coque doivent être scellées par un joint qui finit par fuir et rend difficile la conception d'un système d'auto-vidage pour utilisation en mer.

Le rotomoulage convient pour la conception de coques de grande taille, de forme complexe, sans joint et avec système d'auto-vidage. Ce procédé de fabrication est relativement simple : la chaleur fait fondre une résine de plastique dans un moule fermé. Contrairement à de nombreux autres procédés, aucune pression n'est requise.

Le procédé en 3 étapes comprend le remplissage de la résine dans le moule, le chauffage et la fonte de la résine, le refroidissement et le démoulage. Le cycle prend de 15 minutes à 1 heure selon le poids de la pièce qui peut varier de 5 à 100 kilogrammes.

Le moulage par soufflage est la deuxième technologie utilisée, dans ce cas-ci, pour les pièces de taille moyenne (1 à 2 kilogrammes). Cette technologie est choisie principalement parce qu'elle permet de produire des pièces de bonne dimension et de poids minimal. Le poids est un élément clé quand il s'agit de réduire au minimum les matériaux utilisés et les coûts de production. Les pièces peuvent être fabriquées en une à trois minutes. Bien que le moulage par soufflage soit plus complexe que le rotomoulage, il demeure un procédé relativement simple. Comme son nom l'indique, l'air est «soufflé» dans un sac en plastique chaud maintenu dans le moule qui permet ensuite d'obtenir la forme de la pièce creuse.

La troisième et la plus courante des techniques est le moulage par injection. Elle permet de fabriquer des pièces complexes et des pièces destinées à des usages très variés, notamment pour les plastiques techniques. Pour réduire les coûts, plusieurs pièces différentes peuvent être combinées dans une seule base de moule. Les pièces, habituellement de petites dimensions, varient de quelques grammes à un kilogramme. La fabrication des pièces est rapide - elle ne prend que de quelques secondes à quelques minutes - et donc peu coûteuse.

### Installations

Les locaux de Future Beach occupent un immeuble à deux étages d'une superficie totale de 20 000 pieds carrés, situé à Vaudreuil, dans la province de Québec.

Le terrain couvre environ 60 000 pieds carrés; on peut y entreposer les embarcations et y effectuer quelques travaux sur les produits si les conditions atmosphériques le permettent. Une partie de ce terrain (environ 40 000 pieds carrés) pourrait servir à agrandir l'usine. Future Beach a l'intention d'installer une deuxième rotomouleuse et, éventuellement, une troisième.

Les locaux sont loués d'une tierce partie en vertu d'un bail en vigueur jusqu'au 14 février 2002. Le loyer est de 102 015 \$ par année, soit environ 5 \$ le pied carré.

## **ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

L'analyse suivante doit être lue de pair avec les états financiers consolidés de la Société et des notes y afférent présentés ailleurs dans le présent prospectus.

### Généralités

Fondée en 1992, Future Beach se consacre à la recherche, au développement et à l'outillage visant la création d'une gamme complète de produits aquatiques de plaisance. Les produits de la Société ciblent un marché mondial composé d'hôtels et de motels, de boutiques de location, de propriétaires dont la propriété se situe près d'une étendue d'eau, et de gens qui visitent une plage. La Société dispose d'un réseau de près de 100 revendeurs en Amérique du Nord et vend ses produits dans plus de 15 pays. En 1999, la Société a loué un terrain à Vaudreuil au Québec pour y bâtir ses propres installations de production et perfectionner l'expertise de la Société sur le plan de la technologie du rotomoulage. La

Société a investi plus de trois millions de dollars pour mettre au point ses produits et procédés de fabrication. La Société intensifie actuellement ses initiatives de commercialisation et de vente tout en lançant de nouveaux produits.

#### Comparaison entre l'exercice 1999 et l'exercice 1998

Les ventes pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999 ont augmenté de 56,5%, soit 1 320 475 \$ comparativement à 843 755 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998. Les pédalos et les kayaks constituent la majeure partie de ce chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires s'est révélé inférieur aux prévisions de la direction en raison de retards accusés sur le plan de la livraison et de l'installation de rotomouleuses et de moules. De ce fait, la date prévue de début de la production, soit mars 1999, a été reportée à mai 1999.

Les immobilisations et les frais de développement reportés déduction faite de l'amortissement sont passés de 811 931 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998 à 2 138 347 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999. Cette augmentation peut s'attribuer principalement à la conception et à la production de moules et à l'acquisition des intérêts minoritaires dans les filiales de Future Beach, WindSaucer et Step Jet. La conception de moules à l'égard de quatre pédalos, de deux kayaks, d'une bicyclette aquatique et d'un bateau personnel électrique a été entreprise principalement pour la période terminée le 30 septembre 1999.

La perte avant intérêt, l'amortissement et le gain sur radiation de dette pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999 était de 1 020 721 \$ comparativement à une perte de 198 546 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998. La perte nette (avant le gain sur radiation de dette) pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999 s'élevait à 1 362 472 \$, comparativement à une perte de 458 337 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998. L'augmentation de 904 135 \$ peut s'attribuer principalement à une augmentation des frais administratifs, de vente et de recherche et développement. L'ouverture des nouvelles installations en décembre 1998 et une concentration sur l'élargissement des ventes durant la période en cours ont concouru directement à l'augmentation des frais administratifs, de vente et de recherche et développement. La superficie des bureaux et de l'usine est passée de 6 000 pieds carrés à 20 000 pieds carrés. Les activités de vente et de commercialisation comprennent la participation directe et indirecte à plus de vingt salons professionnels en Amérique du Nord, se traduisant par des dépenses importantes à cet égard. Le nombre de concessionnaires est passé de 26 au début de l'exercice terminé le 30 septembre 1999 pour atteindre 91 à la fin de l'exercice en cours. Parmi les nouveaux produits développés, on retrouve la bicyclette marine, la motomarine électrique et le bateau à voiles. Le gain sur radiation de dette par deux actionnaires, au montant de 1 119 191 \$ a diminué la perte nette du même montant, d'où résulte une perte nette de 243 281 \$.

#### Comparaison entre l'exercice 1998 et l'exercice 1997

Le chiffre d'affaires des produits aquatiques de plaisance pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998 s'élevait à 843 755 \$, comparativement à 21 180 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1997. La Société a retiré son produit Jet Step du marché en raison de problèmes de qualité et ne disposait d'aucun produit de remplacement à cette époque à offrir à ses clients. Résultat, les ventes pour 1997 étaient minimales. Les frais de ventes de 165 715 \$ incluent la radiation de l'inventaire.

La perte avant intérêt, amortissement et secteurs abandonnés pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998 était de 198 546 \$ comparativement à une perte avant intérêt, amortissement et secteurs abandonnés de 581 735 \$ pour l'exercice précédent. La perte nette de l'exercice terminé le 30 septembre 1998 totalisait 514 158 \$, contre une perte nette de 723 212 \$ pour l'exercice précédent. Les charges ont augmenté d'environ 185 000 \$ en 1998 par rapport à 1997. Les ventes ont été minimales au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1997 et, par conséquent la Société a subi une perte brute de 144 535 \$. Le bénéfice brut pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998 s'établissait à 319 432 \$, représentant une amélioration de la marge brute d'environ 466 000 \$ par rapport à l'exercice 1997. En 1998, des frais d'outillage et développement de moules, pas nécessairement attribuables à certains moules, de 382 985 \$ ont été capitalisés et présentés comme frais de développement reportés.

**Comparaison entre l'exercice 1997 et l'exercice 1996**

Le chiffre d'affaires des produits aquatiques de plaisance pour l'exercice terminé le 30 septembre 1997 s'élevait à 21 180 \$, comparativement à un chiffre d'affaires de 290 089 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1996. La Société a retiré son produit Jet Step du marché en raison de problèmes de qualité à l'égard de ce produit à la fin de 1996. En conséquence, les ventes ont été minimales en 1997 et la Société a entrepris des activités de recherche et de développement de pédalos et de kayaks.

La perte avant intérêt, amortissement et secteurs abandonnés pour l'exercice terminé le 30 septembre 1997 était de 581 735 \$, contre une perte avant intérêt, amortissement et secteurs abandonnés de 493 159 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1996. La perte nette de l'exercice terminé le 30 septembre 1997 s'élevait à 723 212 \$, comparativement à une perte nette de 609 274 \$ pour l'exercice précédent.

**Comparaison entre l'exercice 1996 et l'exercice 1995**

Le chiffre d'affaires des produits aquatiques de plaisance pour l'exercice terminé le 30 septembre 1996 s'élevait à 290 089 \$, comparativement à un chiffre d'affaires de 347 920 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1995. Le chiffre d'affaires a accusé un repli en 1996 en raison des problèmes de qualité du produit Step Jet. En conséquence, la Société a interrompu la production du Step Jet vers la fin de 1996, jusqu'à ce que les problèmes de qualité du produits puissent être corrigés.

La perte avant intérêt, amortissement et secteurs abandonnés pour l'exercice terminé le 30 septembre 1996 s'élevait à 493 159 \$, contre une perte avant intérêt, amortissement et secteurs abandonnés de 685 399 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1995. La perte nette de l'exercice terminé le 30 septembre 1996 totalisait 609 274 \$, comparativement à une perte nette de 738 969 \$ pour l'exercice précédent.

**Comparaison entre l'exercice 1995 et l'exercice 1994**

Le chiffre d'affaires des produits aquatiques de plaisance pour l'exercice terminé le 30 septembre 1995 s'élevait à 347 920 \$, comparativement à un chiffre d'affaires nul pour l'exercice terminé le 30 septembre 1994. Il n'y a eu aucune vente en 1994 puisque la Société se trouvant encore au stade du démarrage.

La perte avant intérêt et amortissement pour l'exercice terminé le 30 septembre 1995 s'élevait à 685 399 \$, contre une perte avant intérêt et amortissement de 28 172 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 1994. La perte nette de l'exercice terminé le 30 septembre 1995 s'élevait à 738 969 \$, contre une perte nette de 28 172 \$ pour l'exercice précédent.

**Liquidités et ressources financières**

Future Beach a financé ses activités et ses dépenses en capital principalement au moyen de placements privés de l'émission de dette à long terme. L'encaisse utilisée pour les activités d'exploitation pour l'exercice terminé les 30 septembre 1999 et 1998, 1997, 1996 et 1995 s'élevait, respectivement, à 1 063 569 \$, 239 385 \$, 1 143 762 \$, 477 562 \$ et 506 934 \$, alors que la perte nette totalisait, respectivement, 243 281 \$, 514 158 \$, 732 212 \$, 609 274 \$ et 738 969 \$.

L'encaisse nette provenant des activités de financement totalisait 1 221 161 \$, 506 962 \$, 1 505 310 \$, 635 727 \$ et 660 034 \$, respectivement, pour les exercices terminés les 30 septembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995. Les activités de financement consistaient essentiellement en du financement par emprunt à long terme, à l'exception du financement pour l'exercice terminé le 30 septembre 1997, lorsque la Société a émis 965 300 actions privilégiées de série I pour une contrepartie de 965 300 \$.

L'encaisse utilisée pour les activités d'investissement totalisait 290 516 \$, 495 134 \$, 239 680 \$, 178 851 \$ et 358 647 \$ pour les exercices terminés les 30 septembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995, respectivement. Les activités d'investissement pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999 ont principalement trait à l'acquisition de matériel pour les nouvelles installations de production. Les activités d'investissement pour les exercices terminés le 30 septembre 1998, 1997, 1996 et 1995 avaient principalement trait à la conception et à la production de moules et à l'acquisition d'immobilisations.

En janvier 1999, la filiale de la Société, Step Jet Corporation, a obtenu une marge de crédit d'exploitation auprès d'un banque à charte canadienne. Cette marge de crédit prévoit des emprunts maximums de 500 000 \$, garantis par une hypothèque mobilière prévoyant une charge sur les débiteurs, les stocks et l'ensemble des biens meubles de Step Jet, et par l'article 427 de la *Loi sur les banques*. L'entente de Step Jet Corporation avec la banque comporte diverses clauses, la plus restrictive de celles-ci exigeant de Step Jet Corporation qu'elle maintienne une valeur corporelle nette minimum définie par la banque de 750 000 \$ au 30 septembre 1999. Step Jet Corporation ne respecte pas cette clause. La banque a fourni une renonciation à ses droits à l'égard du non-respect de cette clause. Afin de permettre à la banque de fournir sa renonciation, l'épouse d'un actionnaire de la Société a placé 300 000 \$ en dépôt auprès de la banque pour garantir une portion de la ligne de crédit de la Société.

La Société croit que son solde en caisse, son encaisse générée par des activités futures, l'appui qu'elle recevra de sources externes et les fonds qu'elle générera grâce à cet appel public à l'épargne lui permettront de respecter ses engagements, du moins pour les douze mois à venir. À plus long terme, la Société pourrait avoir recours à d'autres sources pour financer sa croissance éventuelle. De telles sources de fonds pourraient comprendre d'autres offres d'actions ou d'autres financements par emprunt.

### STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie A, d'un nombre illimité d'actions ordinaires non votantes de catégorie B et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries, dont seulement 6 440 318 actions de catégorie A sont présentement émises et en circulation.

Les porteurs d'actions de catégorie A sont avisés de la tenue de toutes les assemblées des actionnaires de la Société, ils ont le droit d'y assister et d'exercer un vote. Chaque action de catégorie A donne au porteur le droit d'exercer un vote à ces assemblées. Les porteurs d'actions de catégorie A ont droit aux dividendes déclarés par le conseil d'administration et, en cas de liquidation, à toute distribution de biens de la Société pouvant être distribués aux porteurs de ces actions.

Le tableau qui suit fait état de la structure du capital de la Société aux dates y indiquées:

Description de la valeur	Titres autorisés	En circulation au 30 septembre 1999 <sup>(3)</sup> (vérifiés)	En circulation au 31 décembre 1999 <sup>(3)</sup> (non vérifié)	En circulation à la conclusion de l'Offre Minimale <sup>(4)</sup> (non vérifiés)	En circulation à la conclusion de l'Offre Maximale <sup>(4)</sup> (non vérifiés)
Actions ordinaires de catégorie A	illimité	3 640 332 \$ (6 440 318 actions)	3 640 332 \$ (6 440 318 actions)	6 190 332 \$ (7 716 914 actions)	7 990 332 \$ (8 567 978 actions)
Actions privilégiées émises en séries	illimité	-----	-----	-----	-----

Description de la valeur	Titres autorisés	En circulation au 30 septembre 1999 <sup>(3)</sup> (vérifiés)	En circulation au 31 décembre 1999 <sup>(3)</sup> (non vérifié)	En circulation à la conclusion de l'Offre Minimale <sup>(4)</sup> (non vérifiés)	En circulation à la conclusion de l'Offre Maximale <sup>(4)</sup> (non vérifiés)
Actions ordinaires non votantes de catégorie B	illimité	-----	-----	-----	-----
Dette bancaire <sup>(1)</sup>		340 000 \$	340 000 \$	-----	-----
Dette à long terme <sup>(2)</sup>		1 697 338 \$	1 697 338 \$	1 397 338 \$	1 397 338 \$

- (1) Pour le détail des garanties données pour le remboursement de ces dettes, voir la note 5 et 16 a) aux états financiers de la Société inclus au prospectus.
- (2) Pour le détail de la dette à long terme, voir «Dette à long terme» et la note 7 aux états financiers de la Société inclus au prospectus.
- (3) La Société avait un déficit de 3 096 374 \$ au 30 septembre 1999.
- (4) Sans tenir compte des actions de catégorie A qui pourraient être émises suite à l'exercice d'options octroyées dans le cadre du régime d'options de la Société, des 904 706 actions de catégorie A qui peuvent être émises selon les ententes décrites sous les rubriques «Droits, options et bons de souscription» et «Placements antérieurs», des 638 298 actions de catégorie A dans le cas de l'offre minimale et des 1 063 830 actions de catégorie A dans le cas de l'offre maximale, qui pourront être émises à 2,50 \$ l'action suite à la levée de bons de souscription, et des actions de catégorie A faisant l'objet de l'option du placeur pour compte, qui seront émises à 2,35 \$ l'action. Voir la rubrique «Droits, Options et Bons de souscription».

### PRINCIPAUX PORTEURS

À la date des présentes, à la connaissance de la direction de la Société, les personnes suivantes détiennent dans les registres de la Société ou à titre de véritable propriétaire, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires alors émises et en circulation de la Société :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions de catégorie A	Pourcentage des actions de catégorie A émises et en circulation dans le cas de la souscription à l'offre minimale	Pourcentage des actions de catégorie A émises et en circulation dans le cas de la souscription à l'offre maximale
Forden Multimedia Inc. <sup>(1)</sup>	2 181 131 (33,9%)	28,3 %	25,5 %
David Lekhtman	1 824 568 (28,3%)	23,6 %	21,3 %

<b>Nom de l'actionnaire</b>	<b>Nombre d'actions de catégorie A</b>	<b>Pourcentage des actions de catégorie A émises et en circulation dans le cas de la souscription à l'offre minimale</b>	<b>Pourcentage des actions de catégorie A émises et en circulation dans le cas de la souscription à l'offre maximale</b>
MLIC Holdings Inc (2)	1 125 968 (17,5%)	14,6 %	13,1 %

(1) M. Diamond est le seul actionnaire de Forden Multimedia Inc..

(2) MLIC Holdings Inc est une société privée de placement qui détient ces actions en fiducie pour un certain nombre d'investisseurs, incluant M. Kenneth Lester, un administrateur de la Société. M. Kenneth Lester détient le pouvoir d'exercer les droits de vote afférents à ces actions.

Collectivement, les dirigeants et administrateurs de la Société détiendront dans les registres de la Société ou à titre de véritable propriétaire, directement ou indirectement, 5 131 667 actions de catégorie A (soit 66,5 % dans le cas de l'offre minimale et jusqu'à 59,9 % dans le cas de l'offre maximale) des actions de catégorie A alors émises et en circulation de la Société.

### **TITRES BLOQUÉS**

Conformément aux politiques de réglementation des autorités compétentes en valeurs mobilières pour ce qui a trait à la revente de titres détenus par les fondateurs d'une société effectuant un premier appel public à l'épargne, MLIC Holdings Inc., Forden Multimedia Inc. et David Lekhtman deviendront partie à une convention d'entiercement (la «convention d'entiercement») à la clôture de l'offre. Un total de 5 165 067 actions de catégorie A (les «actions bloquées») de la Société seront bloquées entre les mains de Compagnie Montréal Trust (le «fiduciaire»). Ces actions représentent environ 80 % des actions de catégorie A émises et en circulation de la Société avant l'offre.

Les actions bloquées ne peuvent être vendues ni transférées ni autrement aliénées sans le consentement préalable de la Ontario Securities Commission. Les actions bloquées seront libérées de façon automatique dans les délais suivants:

<b><u>Date de libération</u></b>	<b><u>Actions</u></b>
14 septembre 2000	10 %
14 septembre 2001	20 %
14 septembre 2002	20 %
14 septembre 2003	20 %
14 septembre 2004	30 %

### **PLACEMENTS ANTÉRIEURS ET POSTÉRIEURS**

La Société n'a émis aucune action de son capital au cours des douze derniers mois, à l'exception de ce qui suit:

(a) 972 500 actions de catégorie A ont été émises le 27 août 1999 au prix de 1,00 \$ l'action pour un montant de 972 500 \$ lors de la conversion de la totalité des actions privilégiées de série 1 de la Société et 110 476 actions de

catégorie A additionnelles ont été émises au prix de 1,80 \$ l'action aux anciens détenteurs de ces actions privilégiées de série 1 en paiement des dividendes impayés sur celles-ci.

(b) 346 448 actions de catégorie A ont été émises le 31 juillet 1999 à MLIC Holdings Inc. lors de la conversion d'une dette de 400 000 \$ US (CDN 602 600 \$) au prix de 1,74 \$ l'action.

(c) 88,890 actions de catégorie A ont été émises le 31 juillet 1999 lors de la conversion d'une dette de 150 000 \$, au prix de 1,69 \$ l'action.

d) Un total de 500 287 actions de catégorie A ont été émises le 27 août 1999 à deux actionnaires minoritaires de Step Jet en paiement de l'acquisition de 22 % des actions émises et en circulation de Step Jet qu'ils détenaient, de façon à faire de Step Jet une filiale à part entière de la Société. Un de ces actionnaires a le droit de recevoir des actions de catégorie A additionnelles de la Société dans la mesure où le prix au public des actions de catégorie A offertes en vertu de ce prospectus est inférieur à 2,243 \$ l'action. Dans la mesure où l'offre au public n'est pas complétée le 31 mars 2000, cet actionnaire aura droit de recevoir 66 274 actions de catégorie A additionnelles de la Société. Un montant de 1,74 \$ l'action a été crédité au montant du capital versé de la Société suite à cette transaction. Voir la rubrique «La Société - Généralités».

(e) 120 000 actions de catégorie A ont été émises le 27 août 1999 aux actionnaires WS en contrepartie de l'acquisition de leurs intérêts minoritaires dans WindSaucer, faisant de WindSaucer une filiale à part entière de la Société. Un montant de 1,74 \$ l'action a été crédité au montant du capital versé de la Société suite à cette transaction. Voir la rubrique «La Société - Généralités».

(f) 45 481 actions de catégorie A ont été émises le 27 août 1999 lors de la conversion d'une dette de 75 000 \$, au prix de 1,65 \$ l'action.

(g) 256 236 actions de catégorie A ont été émises, à un prix de 2,00 \$ l'action, à Forden Multimédia Inc., une société contrôlée par monsieur Mark Diamond, lors de la conversion d'une dette de 512 471 \$ au prix de 2,50 \$ l'action.

(h) Le 4 octobre 1999, la filiale de la Société, Step Jet Corporation, a conclu une entente avec un particulier en vertu de laquelle 300 000 \$ a été placé en dépôt pour garantir la ligne de crédit de Step Jet. Cette garantie comporte un frais de 1,33% par mois et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2000. La Société a émis une option à ce particulier pour faire l'acquisition de 10 000 actions de catégorie A dans les deux ans de la date de la garantie au prix de 2,35 \$ l'action.

(i) Le 4 octobre 1999, la Société a conclu une entente de consultation avec Chase Communication Network Inc. («Chase»). En vertu de cette entente qui se termine le 4 octobre 2002, Chase recevra 10 000 \$ lors de la signature et 7 500 \$ le quinzième jour de chaque mois à compter de novembre 1999. La Société a également octroyé à Chase une option de faire l'acquisition de 450 000 actions de catégorie A à 2,35 \$ l'action pendant trois ans. Cette entente est sujette à l'approbation des autorités de réglementation compétentes.

(j) Le 29 octobre 1999, la Société a emprunté une somme additionnelle de 200 000 \$ portant intérêt au taux de 10% payable mensuellement et exigible le 30 avril 2000. En vertu des termes et conditions de cet emprunt, le détenteur peut, dans les six mois de la date de l'émission, convertir chaque montant nominal de 1 000 \$ majoré des intérêts accrus et impayés en unités de la Société. Chaque unité a une valeur de 2,00 \$ et consiste en une action de catégorie A et un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de faire l'acquisition d'une action de catégorie A au prix de 2,25 \$ l'action pour une période de douze mois se terminant le 29 octobre 2000. Groome Capital.com a reçu une rémunération en espèces de 20 000 \$ pour avoir mis sur pied cet emprunt et a reçu une option pour faire l'acquisition de 10 000 unités au prix de 2,00 \$ avant avril 2000.

Dans le cadre des transactions décrites au présent prospectus, 1 276 596 actions de catégorie A de la Société seront émises aux souscripteurs d'unités dans le cas de l'offre minimale et 2 127 660 dans le cas de l'offre maximale. Par ailleurs, des bons de souscription permettant de souscrire à 638 298 actions de catégorie A additionnelles de la Société et 1 063 830 dans le cas de l'offre maximale au prix de 2,50 \$ l'action pendant deux ans seront émis aux souscripteurs d'unités. De plus, le placeur pour compte recevra l'option du placeur pour compte lui permettant de faire l'acquisition d'un certain nombre d'actions de catégorie A de la Société au prix de 2,35 \$ dans les 24 mois de la date du prospectus définitif. Voir la rubrique «Droits options et bons de souscription».

### EMPLOI DU PRODUIT

Le produit brut provenant de la vente des unités sera de 3 000 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et 5 000 000 \$ dans le cas de l'offre maximale. Déduction faite de la commission payable au placeur pour compte (300 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et 500 000 \$ dans le cas de l'offre maximale) et des frais généraux d'émission de ce placement estimés à 150 000 \$, le produit net sera d'environ 2 550 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et 4 350 000 \$ dans le cas de l'offre maximale. Ce produit servira à financer le développement de la Société, y compris le développement des produits, la vente et la mise en marché, les activités générales et administratives et le fonds de roulement. Voir la rubrique «Activités de la Société». Le tableau suivant, préparé par la direction de la Société, offre un sommaire de l'emploi du produit net estimé :

	<u>Offre Minimale</u>	<u>Offre Maximale</u>
Produit net revenant à la Société	2 550 000 \$	4 350 000 \$
Emploi du produit		
Développement des produits	600 000 \$	800 000 \$
Vente et mise en marché	700 000 \$	1 200 000 \$
Frais généraux et administratifs	400 000 \$	700 000 \$
Immobilisations	300 000 \$	600 000 \$
Solde ajouté au fonds de roulement	550 000 \$	1 050 000 \$
Total	<u>2 550 000 \$</u>	<u>4,350 000 \$</u>

Même si la Société a présentement l'intention d'utiliser le produit net de l'offre de la façon décrite ci-haut, la direction revoit régulièrement ses budgets, son exploitation, le succès du développement de ses produits et de ses efforts de vente de même que les occasions d'affaires qui se présentent de temps à autre. Dans la mesure où la direction juge que l'emploi du produit prévu initialement n'est plus approprié, le solde du produit, le cas échéant, pourra être utilisé à d'autres activités que la direction jugera appropriées dans le cadre des objectifs de la Société et de sa stratégie de croissance.

### FACTEURS DE RISQUE

Les titres de la Société doivent être traités comme un investissement spéculatif. Les facteurs de risque suivants devraient être pris en considération dans le cadre de l'évaluation d'un placement dans les titres de la Société, en plus de l'information détaillée contenue au prospectus:

**Absence d'historique de rentabilité-** La Société n'est pas à un stade avancé de son développement, a un historique limité et n'est pas profitable en ce moment. Il n'existe aucune garantie que la Société sera en mesure de générer les ventes pour devenir profitable dans le futur. Les résultats de l'exploitation future pourraient faire l'objet de fluctuations importantes en fonction de nombreux facteurs dont les résultats des programmes de recherche et développement, l'introduction de nouvelles technologies, les conditions économiques, les politiques de prix, les activités des concurrents et la capacité de la Société à pénétrer de nouveaux marchés et à se créer une clientèle diversifiée.

**Recherche et développement-** Les activités de recherche et développement comportent en elles-mêmes des risques. Il n'y a aucune garantie que les programmes porteront fruit et qu'ils permettront à la Société de réaliser ses objectifs. Les programmes pourraient également requérir des ressources additionnelles qui n'ont pas été budgétées ou faire l'objet de retards ou de surcharges qui n'ont pas été prévus.

**Développement de produits et changements technologiques-** L'incapacité de la Société, pour des raisons technologiques ou autres, à développer et introduire de nouveaux produits en réponse aux changements dans les conditions du marché ou aux exigences des clients pourrait avoir un effet négatif important sur le résultat de l'exploitation de la Société. La capacité de la Société à concurrencer avec succès dépendra dans une grande mesure de sa capacité à engager et maintenir des équipes de recherche et développement compétentes et à s'adapter aux changements technologiques et au développement de l'industrie. Aucune garantie ne peut être donnée que la Société pourra développer ses produits avec succès.

**Croissance de l'industrie-** Aucune garantie ne peut être donnée que des conditions économiques défavorables ou d'autres facteurs qui auraient un impact négatif sur l'industrie dans laquelle oeuvre la Société n'affecteront pas la croissance de la demande pour ses produits.

**Dépendance du personnel clé-** Le succès de la Société dépendra dans une large mesure du rendement de ses dirigeants et de son personnel technique et de mise en marché. La perte d'employés clés pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats de l'exploitation de la Société. La Société croit que ses succès futurs dépendront également dans une large mesure de sa capacité d'attirer et de conserver un personnel technique, de direction, de vente et de mise en marché hautement qualifié. Aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

**Accès à des capitaux-** La Société croit que ses montants d'encaisse, les fonds qui sont générés dans le futur à même son exploitation, de même que le produit de cette émission lui permettront de satisfaire à ses exigences de liquidités pour une période d'au moins douze mois. D'importants fonds additionnels seront requis pour les travaux futurs de développement de la Société, la fabrication et la commercialisation des produits de la Société. Même si la plupart de ces activités pourraient être financées par des produits d'exploitation tirés des ventes pour les produits mis au point, il se peut qu'il s'avère nécessaire de réunir des fonds additionnels à ces fins. Rien ne garantit que du financement additionnel sera disponible à des conditions que la Société juge acceptables.

En janvier 1999, Step Jet, une filiale de la Société, a obtenu une marge de crédit de 500 000 \$ auprès d'une banque à charte canadienne, garantie par une hypothèque mobilière sur les comptes à recevoir, inventaire et autres actifs de Step Jet de même qu'une garantie en vertu de l'Article 427 de la Loi sur les Banques. L'entente de Step Jet avec la Banque comporte diverses clauses, la plus restrictive de celles-ci exigeant de Step Jet qu'elle maintienne une valeur corporelle nette minimale définie par la banque de 750 000 \$ au 30 septembre 1999. Step Jet ne respecte pas cette clause. La banque a fourni une renonciation à ses droits à l'égard du non respect de cette clause. Afin de permettre à la banque de fournir sa renonciation, l'épouse d'un actionnaire de la Société a placé 300 000 \$ en dépôt auprès de la banque pour garantir une portion de la ligne de crédit de la Société. Voir les notes 1 et 5 des états financiers de Future Beach inclus dans ce prospectus.

**Concurrence-** La Société pourrait entrer en concurrence avec plusieurs entités. Certains des concurrents de la Société ont accès à des ressources financières de mise en marché et de recherche et développement plus grandes que celles de la Société. De plus, aucune assurance ne peut être donnée que des concurrents ne développeront pas des produits meilleurs que ceux de la Société ou qui seront mieux perçus par le marché, compte-tenu de facteurs technologiques, de coût de revient et d'autres facteurs. Aucune assurance ne peut être donnée que la stratégie de service à la clientèle de la Société sera couronnée de succès ou que des modifications de marché n'auront pas des effets négatifs sur les activités de la Société.

**Brevets et droits de propriété intellectuelle-** Le succès de la Société dépend, en partie, de sa capacité à garantir et à protéger sa technologie au moyen de brevets, de marques de commerce et de secrets commerciaux, et à exercer ses

activités sans porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autres personnes ou sans que des tiers portent atteinte aux droits dont elle est propriétaire ou dont elle jouit en vertu d'une licence ou qu'ils contournent ces droits. Des demandes de brevet ont été présentées et la Société suit les démarches nécessaires à l'obtention de ces brevets. La situation à l'égard des brevets est généralement incertaine et comporte des questions complexes de droit et de faits. Rien ne garantit que ces brevets sont valides même s'ils sont présumés l'être ni que les brevets demandés seront accordés ou que la Société mettra au point d'autres produits brevetables. Ainsi, il n'est pas possible de savoir si les brevets pour lesquels la Société a présenté des demandes, seront émis tels que demandés ou si les brevets devant être délivrés à la Société lui procureront une protection adéquate ou si l'un quelconque des brevets fera l'objet de contestations de la part de tiers, si les brevets d'autres personnes nuiront à la capacité de la Société à commercialiser ses produits ou si des tiers contourneront les brevets de la Société au moyen d'autres procédés. La Société pourrait éventuellement engager d'importants frais juridiques pour se défendre contre des actions en justice où la contrefaçon de brevet est alléguée ou pour introduire des poursuites pour contrefaçon de brevet contre d'autres personnes.

Il est impossible que la Société soit certaine qu'elle est le créateur des inventions visées par les demandes de brevet en instance déposées par d'autres personnes ou qu'elle était la première à déposer des demandes de brevet pour l'un et quelconque de ces inventions. Rien ne garantit que les brevets de la Société, une fois délivrés, seront déclarés valides ou applicables par un tribunal, ou qu'il sera jugé que la technologie ou le produit d'un concurrent contrefait les brevets de la Société.

Une partie des techniques et du savoir-faire de la Société reste un secret commercial et il se peut que certains de ses éléments doivent être protégés en tant que tels même après le dépôt de demandes de brevet. Par conséquent, la Société exige de ses employés, consultants, conseillers et collaborateurs qu'ils concluent des ententes de confidentialité. Toutefois, rien ne garantit que ces ententes fourniront une protection raisonnable des secrets commerciaux, du savoir-faire ou de tous autres renseignements de propriété intellectuelle de la Société en cas d'utilisation ou de divulgation non autorisée de renseignements.

**Possibilité de responsabilité du fait du produit-** Les produits mis au point par la Société ne sont généralement pas dangereux et, en tant que tels, ils comportent une certaine responsabilité du fait du produit, mais limitée. Un risque de réclamation en responsabilité du fait du produit et de publicité négative connexe est inhérent à tout produit. L'assurance-responsabilité du fait du produit est coûteuse et difficile à obtenir, peut ne pas offrir une protection adéquate et ne pas être disponible à des conditions que la Société juge acceptables. Une réclamation en responsabilité du fait du produit contre la Société ou le retrait d'un produit du marché pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société et sa situation financière.

**Absence de dividendes-** La Société n'a pas versé et n'a pas l'intention de verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible. La Société a l'intention de réinvestir ses profits pour financer sa croissance à long terme. Voir la rubrique «Politique de dividendes»

**Dilution-** La portion du prix d'achat des actions de catégorie A (soit 2,35 \$ l'action) excède de 2,09 \$ l'actif corporel net par action au 30 septembre 1999 pour ce qui est de l'offre minimale, ce qui représente un facteur de dilution de 88,9%, et par 1,90 \$ pour ce qui est de l'offre maximale ce qui représente un facteur de dilution de 80,8 % . Voir la rubrique «Dilution»

## RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS DU QUÉBEC

La Société a demandé du Ministère du Revenu du Québec une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu visant à confirmer que les actions de catégorie A seront admissibles, au moment de leur émission, aux fins d'inclusion dans un régime d'épargne-actions conformément aux dispositions actuelles de la *Loi sur les impôts* (Québec) (la «Loi»), sous réserve de certaines conditions de cette loi. L'inclusion de ces actions dans un régime d'épargne-actions permettra à un particulier (autre qu'une fiducie) qui est un résident du Québec au 31 décembre 2000 de déduire, dans

le calcul de son revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu du Québec 100% du coût d'acquisition (établi sans tenir compte des frais d'emprunt, de courtage, de garde ou autres frais semblables) des actions de catégorie A acquises de la Société aux termes du présent placement et incluses dans un régime d'épargne-actions au plus tard le 31 janvier 2001, sous réserve de certaines conditions de la Loi. **À cet égard, le particulier doit conclure un arrangement avec un courtier au sens de la Loi et indiquer son intention d'inclure les actions dans un régime d'épargne-actions dont il est le bénéficiaire.**

Pour l'année d'imposition 2000, le montant qu'un particulier peut déduire à l'égard d'un régime d'épargne-actions ne peut dépasser 10% de son revenu total (au sens de la Loi). **Le montant de cette déduction sera inclus dans le calcul du revenu imposable modifié du particulier pour l'application de l'impôt minimum de remplacement du Québec.** Un particulier qui inclut une action de catégorie A dans un régime d'épargne-actions et qui l'en retire, par exemple en la vendant, avant la fin de la deuxième année d'imposition qui suit l'année où cette action a été acquise, peut être tenu d'inclure un montant équivalant à 100% du coût d'acquisition (établi sans tenir compte des frais d'emprunt, de courtage, de garde ou autres frais semblables) dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt du Québec pour l'année d'imposition au cours de laquelle ce retrait est effectué.

**Le présent texte n'est qu'un résumé et n'est pas destiné à constituer, ni ne devrait-il être interprété comme constituant, un conseil juridique ou fiscal pour tout acquéreur. Par conséquent, les acquéreurs éventuels devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à l'égard de toute question relative au régime d'épargne-actions du Québec, y compris la déduction maximale permise. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi, sur les règlements adoptés en vertu de celle-ci, sur toutes les propositions spécifiques visant à modifier la Loi et son règlement d'application annoncées publiquement par le Ministre des Finances du Québec jusqu'à la date des présentes, ainsi que sur la compréhension qu'a la Société des pratiques administratives actuelles du ministère du Revenu du Québec. Le présent résumé ne tient compte par ailleurs d'aucun autre changement à la loi, que ce soit par décision législative, gouvernementale ou judiciaire.**

## DÉTAILS DU PLACEMENT

Le placement consiste en 2 127 660 unités à un prix de 2,35 \$ l'unité, chaque unité étant formée d'une action de catégorie A et de un demi bon de souscription. Les unités seront divisées en actions ordinaires et bons de souscription à la clôture de ce placement ou par la suite, mais dans tous les cas au plus tard 90 jours après telle clôture, tel qu'il peut être convenu entre la Société et le placeur pour compte. Des certificats portant des légendes et représentant les actions de catégorie A et les bons de souscription seront disponibles pour livraison à la clôture de ce placement. Les certificats représentant dans une forme définitive les bons de souscription seront transmis par la Société aux porteurs enregistrés de certificats portant des légendes et représentant des actions de catégorie A et des bons de souscription à la fermeture des bureaux, à la date de séparation des unités.

### Bons de souscription

Le texte qui suit n'est qu'un résumé qui est complété par les dispositions de la convention de bons de souscription mentionné ci-dessous.

Les bons de souscription offerts aux présentes seront émis au porteur et régis par un acte de fiducie (l'«acte relatif aux bons de souscription») intervenu entre la Société et la Compagnie Montréal Trust, à titre d'agent des bons de souscription (l'«agent des bons de souscription»). Chaque bon conférera à son porteur le droit d'acquérir une action de catégorie A moyennant 2,50 \$ en tout temps avant 17 h (heure de Montréal) le 1<sup>er</sup> 2001, après quoi il deviendra nul et sans effet. Au moment de l'exercice d'un bon de souscription, l'agent des bons de souscription remettra le prix d'exercice à la Société et livrera au porteur du bon de souscription une action de catégorie A nouvellement émise.

La convention de bons de souscription prévoira des rajustements au prix d'exercice et au nombre d'actions de catégorie A pouvant être livrées à l'exercice d'un bon de souscription à la survenance de certains événements, dont: l'émission d'actions de catégorie A à titre de dividendes extraordinaires (au sens de la convention de bons de souscription) sur les actions de catégorie A; les fractionnements, les regroupements ou certains reclassements d'actions de catégorie A; l'émission aux porteurs d'actions de catégorie A en général, de droits, d'options ou de bons de souscription (expirant dans les 45 jours qui suivent la date de référence servant à déterminer les actionnaires qui ont le droit de les recevoir) en vue de la souscription d'actions ordinaires à moins de 95% du cours du marché actuel (au sens de la convention de bons de souscription); ou la distribution, par voie d'un dividende extraordinaire (au sens de la convention de bons de souscription), aux porteurs d'actions de catégorie A en général d'actions autres que des actions de catégorie A ou des titres d'emprunt, des éléments d'actif, ou des droits, options ou bons de souscription (autres que ceux qui sont mentionnés ci-dessus) en vue de souscrire des actions de catégorie A ou d'acquérir des éléments d'actif de la Société. Tant que les rajustements cumulatifs n'équivaudront pas à 1% ou plus du prix d'exercice ou du nombre d'actions de catégorie A qui peut être acheté à l'exercice des bons de souscription, aucun rajustement à l'égard des bons de souscription ne sera requis.

### **MODE DE PLACEMENT**

Le présent prospectus porte sur le placement de 1 276 596 unités pour ce qui est de l'offre minimale et de 2 127 660 unités pour ce qui est de l'offre maximale au prix de 2,35 \$ chacune. Chaque unité comprend une action de catégorie A et un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permettra d'acheter une action de catégorie A de la Société au prix de 2,50 \$ pour une période de un an suivant la date du visa pour le prospectus définitif.

En vertu d'une convention de placement pour compte (la «convention de placement pour compte») entre la Société et Groome Capital.com Inc. (le «placeur pour compte») en date du 1<sup>er</sup> 2000, la Société a nommé le placeur pour compte à titre exclusif et a convenu d'offrir les unités offertes dans le présent prospectus au prix de 2,35 \$ l'unité et le placeur pour compte a convenu de tout mettre en oeuvre pour obtenir des souscriptions pour ces unités, le tout sous réserve des modalités de cette convention.

En contrepartie des services du placeur pour compte dans le cadre de l'offre des unités, la Société a convenu de verser au placeur pour compte une rémunération de 10% du produit des unités vendues. De plus, le placeur pour compte recevra lors de la date de clôture initiale l'option du placeur pour compte lui permettant de faire l'acquisition d'un certain nombre d'actions de catégorie A de la Société au prix de 2,35 \$ dans les 24 mois de la date du prospectus définitif. Le présent prospectus porte également sur la distribution de l'option du placeur pour compte.

Le placeur pour compte n'a pas l'obligation d'acheter aucune unité. Au terme de la convention de placement pour compte, les obligations du placeur pour compte sont assujetties à sa discrétion et peuvent être terminées à sa discrétion en fonction de son évaluation de l'état des marchés et peuvent également être terminées à la survenance de certains événements y mentionnés.

### **ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Les personnes suivantes sont les administrateurs et les dirigeants de la Société:

Nom et municipalité de résidence	Position auprès de la Société	Occupation principale	Nombre d'actions détenues à titre de véritable propriétaire ou sur lesquelles un contrôle est exercé
David Lekhtman Beaconsfield (Quebec)	Président du conseil, Chef de la direction, président et administrateur	Président de la Compagnie	1 824 568
Mark Diamond <sup>(1)</sup> Westmount (Québec)	Vice président exécutif, Chef des finances et administrateur	Homme d'affaires	2 181 131
Fabrice Odeide Indialantic, Floride	Administrateur	Président, X-Sport Inc. une compagnie de distribution	néant
Kenneth Lester <sup>(1)</sup> Westmount, Québec	Administrateur	Homme d'affaires	1 125 968 <sup>(2)</sup>
Richard Cherney <sup>(1)</sup> Westmount, Québec	Administrateur et secrétaire	Associé, Goodman, Phillips & Vineberg	néant

- Membre du comité de vérification
- Ces actions sont immatriculées au nom de MLIC Holdings Inc. en fidéicommiss pour un nombre de porteurs véritables.

**David Lekhtman - Président du conseil, chef de la direction et président.** M. Lekhtman, est l'un des co-fondateurs et administrateurs de Future Beach. M. Lekhtman s'occupe de la recherche et du développement de tous les produits Future Beach. Alors que la Société effectue la transition de l'ingénierie au marketing, il supervise la mise en place du réseau de concessionnaires et travaille activement à l'élaboration de programmes de marketing efficaces permettant de générer des ventes élevées au sein du réseau de concessionnaires. Architecte de formation, M. Lekhtman a émigré de Moscou dans les années 70. Il a été directeur en chef du programme d'élaboration du design de l'intérieur des pavillons de l'Union Soviétique pour trois expositions internationales : Expo 67 à Montréal, Expo 70 à Osaka, au Japon, et Expo 74 à Seattle. À Montréal, M. Lekhtman a été, de 1975 à 1995, concepteur en chef des produits pour Bionaire (purificateurs d'air et humidificateurs) ainsi que concepteur de produits pour Mitel de 1981 à 1984. Il possède une vaste expérience du design, du prototypage, du moulage et de la fabrication de produits à base de plastique ainsi que du marketing des produits de consommation.

**Mark Diamond - Vice-président exécutif et Chef des finances.** M. Diamond est l'un des co-fondateurs de Future Beach. Il détient un MBA de la Harvard Business School et possède plus de 20 ans d'expérience en matière de démarrage et d'établissement d'entreprises. Il a participé au démarrage de plusieurs compagnies actuellement en pleine croissance depuis plus de 20 ans. De 1985 à 1986, il a participé à la planification opérationnelle initiale et au financement de Eicon Technology, un fabricant de matériel de gestion de réseau. Depuis 1988, il s'occupe du développement des affaires et des finances de Gage Applied Sciences, une société privée de fabrication d'instruments dotés de cartes d'ordinateurs. Gage Applied Sciences a été classée pendant 4 années de suite par Profit Magazine parmi l'une des 100 premières sociétés en croissance au Canada. De 1986 à 1995, M. Diamond a agi comme Président intérimaire et administrateur de MVS Modular Vision Systems, un fabricant de systèmes d'imagerie. M. Diamond connaît bien les domaines de la recherche et du développement, de la fabrication, du marketing et des finances et son

objectif pour l'an 2000 est d'assurer le développement du réseau de concessionnaires, le lancement des nouveaux produits de manière appropriée et de faire d'Internet un outil d'intégration pour la Société.

**Fabrice Odeide** - Monsieur Odeide est le fondateur et le président de la compagnie X-Sport Inc., une société de distribution mondiale, basée en Floride, qui se spécialise dans la distribution de produits marins en Amérique latine. De 1995 à 1998, monsieur Odeide était directeur régional des ventes pour la Bombardier Motor Corporation of America; son rôle était de mettre sur pieds un programme de marketing pour augmenter la présence de son employeur en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Il a également effectué du développement d'affaires dans le secteur des produits marins au Moyen-Orient, en Afrique du Sud et dans les Caraïbes et a établi des plans stratégiques à l'égard de l'assemblage de produits à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Monsieur Odeide a obtenu une maîtrise en sciences et un MBA de la Florida Institute of Technology en 1989.

**Kenneth Lester** - Monsieur Lester est présentement vice-président et gestionnaire de portefeuilles de la Murray Lester Investment Counsel Inc., une société de conseillers en placements. De 1987 à 1992, monsieur Lester a fondé et géré Alternacare Inc., une société impliquée dans la fourniture d'employés temporaires aux institutions du secteur de la santé. Monsieur Lester est également professeur adjoint à l'Université McGill où il enseigne au niveau du baccalauréat et de la maîtrise en administration des affaires, un cours sur les techniques d'investissements appliquées depuis 1992. Monsieur Lester a obtenu un diplôme de baccalauréat es arts en histoire de l'Université Concordia en 1979 de même qu'un diplôme du Collège du Rhode Island en 1981 en enseignement de l'histoire.

**Richard Cherney** - Monsieur Cherney est un associé de l'étude légale Goodman Phillips & Vineberg de Montréal. Il se spécialise en droit des affaires et des valeurs mobilières. Monsieur Cherney est administrateur de Benvest Capital Inc., une banque d'affaires publiques et est le secrétaire corporatif de IBEX Technologies, une société publique de biotechnologie.

Il est prévu que monsieur David Lekhtman consacrerait 100% de son temps aux affaires de la Société, que monsieur Mark Diamond consacrerait environ 50% de son temps aux affaires de la Société et que les autres administrateurs consacreront environ 5% de leur temps aux affaires de la Société.

### **DIVULGATION EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE**

Le conseil d'administration de la Société a adopté des pratiques en matière de régie d'entreprise conformément aux Règles de la Bourse de Montréal. Le conseil d'administration se composera d'une majorité d'administrateurs non reliés de manière à refléter équitablement l'investissement des actionnaires minoritaires dans la Société. Le conseil d'administration assumera la responsabilité de la gérance de la Société et, à ce titre, il assumera la responsabilité des questions suivantes:

- l'adoption d'un processus de planification stratégique;
- l'identification des principaux risques associés à l'entreprise de la Société et la prise de mesures assurant la mise en oeuvre de systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
- la planification de la relève, y compris la désignation, la formation et la supervision des hauts dirigeants;
- une politique de communication de la Société; et
- l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société.

Le conseil nommera un certain nombre de comités, dont le comité de la régie d'entreprise, le comité de vérification et le comité des mises en candidature. Le comité de la régie d'entreprise doit mettre au point la démarche devant être

suivie par la Société afin de donner suite aux lignes directrices en matière de régie d'entreprise publiées par les autorités de réglementation. Le comité de vérification doit effectuer un examen détaillé des états financiers de la Société. Il doit également concevoir et mettre en oeuvre un système de contrôle interne efficace et s'assurer que la direction de la Société s'est bien acquittée de sa responsabilité à cet égard. Le comité des mises en candidatures doit voir à l'évaluation de l'efficacité du conseil dans son ensemble, à la désignation de nouveaux candidats et à l'évaluation de l'apport des différents administrateurs.

### RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Aucune rémunération n'a été versée ou ne sera versée aux administrateurs de la Société, en cette capacité, pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 1999. Le conseil d'administration établira la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société pour les exercices financiers suivants.

#### Rémunération des dirigeants

Le tableau suivant fournit un sommaire de la compensation gagnée durant chacun des trois derniers exercices financiers par le chef de la direction de la Société. Aucun autre dirigeant n'a gagné un salaire et des bonis excédant 100 000 \$ durant ces exercices.

Nom et principale position	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Toute autre rémunération (\$)
		Salaire (\$)	Bonu s (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Récompenses	Paiements		
					Titres visés par des options/droits octroyés (nbre)	Actions restreintes ou parts restreintes (\$)	RILT Octroi s (\$)	
David Lekhtman, président et chef de la direction	1999	60 000\$	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	1998	60 000\$	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	1997	60 000\$	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### PRÊTS AUX DIRIGEANTS

En date des présentes, aucun dirigeant de la Société ni aucun candidat à des fonctions d'administrateur de la Société, ni aucune personne avec qui ce dirigeant ou ce candidat a des liens, n'est endetté envers la Société.

### DETTE À LONG TERME

La dette à long terme de la Société est comme suit:

- a) Prêt de la Société de Développement Industriel du Québec portant intérêt au taux de base du prêteur majoré de 1,5 %, garanti par une hypothèque mobilière de 500 000 \$ prévoyant des charges sur les biens mobiliers et les débiteurs. L'intérêt sur le prêt a été capitalisé durant un moratoire d'un an visant le remboursement des intérêts. En vertu d'une entente révisée datée du 13 mai 1999, le prêt vient à échéance le 31 octobre 2005 et est remboursable en versements mensuels d'environ 30 000 \$ avec intérêt du 31 juillet 1999 au 31 décembre 1999, et de 6 000 \$ par la suite. Le montant en capital de ce prêt en cours en date du 30 septembre 1999 est de 455 655 \$.
- b) Prêt de la Société de Développement Industriel du Québec portant intérêt au taux de base du prêteur majoré de 1,5 %, garanti par une hypothèque mobilière de 375 000 \$ prévoyant des charges sur les biens mobiliers, les stocks et les débiteurs. L'intérêt sur le prêt a été capitalisé jusqu'au 15 avril 1999. En vertu d'une entente révisée datée du 13 mai 1999, le prêt vient à échéance le 31 octobre 2004 et est remboursable en versements mensuels variant de 3 000 \$ à 8 000 \$ avec intérêt à compter du 31 juillet 1999. Le montant en capital de ce prêt en cours en date du 30 septembre 1999 est de 330 563 \$.
- c) Prêt ne portant pas intérêt du Bureau fédéral de développement régional (Québec), en vertu du programme de développement économique IDÉE-PME, échéant le 30 juin 2002. Ce prêt est remboursable en versements semestriels égaux et consécutifs de 16 667 \$ à compter du 31 décembre 1999. Le montant en capital de ce prêt en cours en date du 30 septembre 1999 est d'environ 100 000 \$.
- d) Prêt ne portant pas intérêt du Bureau fédéral de développement régional (Québec), en vertu du programme de développement des marchés d'exportation (PDME). Ce prêt est remboursable en versements calculés selon une formule, laquelle prévoit des versements annuels de 4 % du chiffre d'affaires brut annuel à l'exportation supérieur à 40 000 \$ gagné par la Société après le 1<sup>er</sup> mai 2001. Le montant en capital de ce prêt en cours en date du 30 septembre 1999 est de 54 549 \$.
- e) Emprunt bancaire exigible à demande d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux de base de la banque et garanti par des placements temporaires détenus par un actionnaire bénéficiaire de la Société. Le montant en capital de ce prêt en cours en date du 30 septembre 1999 est de 215 000 \$.
- f) Prêt en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, portant intérêt au taux de base de la banque majoré de 3 % et remboursable en versements mensuels égaux de 3 041 \$. Le prêt est garanti par une hypothèque mobilière de 250 000 \$ et prévoit des charges sur du matériel précis. Le montant en capital de ce prêt en cours en date du 30 septembre 1999 est de 141 992 \$.
- g) Obligation envers une banque en vertu d'un contrat de location-acquisition visant l'acquisition de matériel, portant intérêt au taux de 8,5 %, remboursable en versements mensuels de 5 872 \$ et venant à échéance en janvier 2002. Une option d'achat existe au terme du contrat moyennant 31 800 \$. Le montant en capital de ce prêt en cours en date du 30 septembre 1999 est de 174 579 \$.

Des remboursements de capital sont exigibles au cours des exercices suivants :

2000	471 460 \$
2001	224 467
2002	279 133
2003	197 511
2004	165 000
Par la suite	<u>90 218</u>
	<u>1 427 789</u>
Dette sans dates de remboursement précises	269 549

## **DROITS, OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION**

La Société émettra aux souscripteurs d'unités des bons de souscription permettant de souscrire à 638 298 actions de catégorie A additionnelles de la Société pour ce qui est de l'offre minimale et à 1 063 830 actions de catégorie A additionnelles pour ce qui est de l'offre maximale au prix de 2,50 \$ l'action pendant un an. Voir la rubrique «Détails du placements». De plus, le placeur pour compte recevra l'option du placeur pour compte lui permettant de faire l'acquisition d'un certain nombre d'actions de catégorie A de la Société au prix de 2,35 \$ dans les 24 mois de la date du prospectus définitif. Voir la rubrique «Mode de Placement».

La Société a créé un régime d'options d'achat d'actions (le «Régime») à l'intention de ses employés, consultants, dirigeants et administrateurs-clés. Le Régime est administré par le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société. Le Conseil peut de temps à autre désigner des personnes auxquelles seront octroyées des options d'achat d'actions de catégorie A du capital-actions de la Société et le nombre d'actions visé par chaque option. Le nombre total d'actions de catégorie A octroyées à toute personne désignée ne doit pas dépasser 5 % du nombre total des actions émises et en circulation et le nombre maximal d'actions de catégorie A qui peuvent être émises en vertu du Régime ne doit pas dépasser 10% du nombre d'actions émises et en circulation de la Société. Le Conseil fixe le prix d'option pour chaque action de catégorie A faisant l'objet de tout octroi d'option au moment de l'octroi. Le prix d'option pour lesdites actions ne doit pas être l'objet d'un escompte par rapport au prix du marché lorsque l'option est octroyée. La période de levée d'une option ne doit pas dépasser 10 ans à compter de la date d'octroi. Les options ne peuvent être assignées, ni transférées et viendront à échéance dans un délai fixe de la fin de l'emploi de la personne désignée ou de son décès. Aucune option n'a été octroyée aux termes du Régime à ce jour. Un maximum de 1 000 000 d'actions de catégorie A a été réservé pour l'émission d'actions suite à l'exercice d'options octroyées en vertu du régime d'options.

De plus, la Société a octroyé des options pour l'acquisition d'un total de 904 706 actions de catégorie A comme suit:

- a) Forden Multimédia Inc. détient une option pour faire l'acquisition de 279 706 actions de catégorie A de la Société à un prix correspondant à 115% du prix au public des actions offertes en vertu de ce prospectus, et ce pour une période de trois ans à compter de la date du prospectus définitif. Voir «Dirigeants et autres personnes intéressées dans des transactions importantes»
- b) Le 4 octobre 1999, la filiale de la Société, Step Jet Corporation, a conclu une entente avec un particulier en vertu de laquelle 300 000 \$ a été placé en dépôt pour garantir la ligne de crédit de Step Jet. Cette garantie comporte un frais de 1,33% par mois et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2000. La Société a émis une option à ce particulier pour faire l'acquisition de 10 000 actions de catégorie A dans les deux ans de la date de la garantie au prix de 2,35 \$ l'action.
- c) Le 4 octobre 1999, la Société a conclu une entente de consultation avec Chase Communication Network Inc. («Chase»). En vertu de cette entente qui se termine le 4 octobre 2002, Chase recevra 10 000 \$ lors de la signature et 7 500 \$ le quinzième jour de chaque mois à compter de novembre 1999. La Société a également octroyé à Chase une option de faire l'acquisition de 450 000 actions de catégorie A à 2,35 \$ l'action pendant trois ans. Cette entente est sujette à l'approbation des autorités de réglementation compétentes.
- d) Le 29 octobre 1999, la Société a emprunté une somme additionnelle de 200 000 \$ portant intérêt au taux de 10% payable mensuellement et exigible le 30 avril 2000. En vertu des termes et conditions de cet emprunt, le détenteur peut, dans les six mois de la date de l'émission, convertir chaque montant nominal de 1 000 \$ majoré des intérêts accrus et impayés en unités de la Société. Chaque unité a une valeur de 2,00 \$ et consiste en une action de catégorie A et un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son

détenteur de faire l'acquisition d'une action de catégorie A au prix de 2,25 \$ l'action pour une période de douze mois se terminant le 29 octobre 2000. Groome Capital.com a reçu une rémunération en espèces de 20 000 \$ pour avoir mis sur pied cet emprunt et a reçu une option pour faire l'acquisition de 10 000 unités au prix de 2,00 \$ avant avril 2000.

### **DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES**

Aucun initié de la Société, ni aucune personne ayant des liens ou faisant partie du groupe de cet initié, n'a d'intérêt dans toute transaction importante effectuée depuis l'incorporation de la Société ou dans toute transaction envisagée qui a affecté de façon importante ou pourrait affecter la Société de façon importante à l'exception de ce qui a été divulgué ci-dessous.

En août 1999, les actions privilégiées de série 1 et certains prêts effectués à la Société par des personnes reliées et par des tierces parties ont été convertis en actions de catégorie A. Voir la rubrique «Placements antérieurs et postérieurs».

En août 1999, Forden Multimédia, une compagnie dirigée par Monsieur Mark Diamond, a conclu une entente avec la Société en vertu de laquelle un montant qui lui était dû de 512 471 \$ a été converti en actions de catégorie A au prix de 2,00 \$ l'action pour un total de 256 236 actions de catégorie A. De plus, Forden Multimédia a reçu une option pour faire l'acquisition de 279 706 actions de catégorie A additionnelles de la Compagnie à un prix correspondant à 115% de 2,35 \$ l'action, et ce pour une période de trois ans à compter de la date du prospectus définitif. Cette option a été octroyée en contrepartie de l'annulation de prêts additionnels totalisant 478 043 \$.

En août 1999, la Société a conclu une entente avec X-Sport Inc., une société contrôlée par monsieur Odeide, qui est depuis devenu un administrateur de la Société, en vertu de laquelle X-Sports Inc. agira à titre de distributeur pour les produits de la Société en Amérique du Sud et dans les Caraïbes.

### **PROMOTEUR**

M. Mark Diamond et M. David Lekhtman sont les Promoteurs de la Société selon le sens de la législation applicable sur les valeurs mobilières.

En septembre 1999, Forden Multimédia, une compagnie dirigée par Monsieur Mark Diamond, a conclu une entente avec la Société en vertu de laquelle un montant qui lui était dû de 512 471 \$ a été converti en actions de catégorie A au prix de 2,00 \$ l'action pour un total de 256 236 actions de catégorie A. De plus, Forden Multimédia a reçu une option pour faire l'acquisition de 279 706 actions de catégorie A additionnelles de la Compagnie à un prix correspondant à 115% de 2,35 \$ l'action, et ce pour une période de trois ans à compter de la date du prospectus définitif. Cette option a été octroyée en contrepartie de l'annulation de prêts additionnels totalisant 478 043 \$.

Groome Capital.com est actionnaire minoritaire de Chase avec qui Future Beach a conclu une convention de consultation.

### **CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats importants suivants ont été conclus par la Société depuis les derniers 24 mois. Ils peuvent être consultés au siège social de la Société durant les heures normales d'affaires :

- (i) la convention en vertu de laquelle la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions de WindSaucer, telle que décrit sous la rubrique «La Société-Généralités»;
- (ii) la convention en vertu de laquelle la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions de Step Jet détenues par les actionnaires minoritaires, telle que décrit sous la rubrique «La Société-Généralités»;
- (iii) la convention d'entiercement décrite à la rubrique «Actions bloquées»;
- (iv) la convention de placement pour compte décrite à la rubrique «Mode de placement»;
- (v) la convention de bons de souscription, telle que décrite sous la rubrique «Détails du Placement»;
- (vi) la convention de dépôt avec Compagnie Montréal Trust;
- (vii) la convention de distribution avec X-Sport Inc. en date du 14 juillet 1999 telle que décrite à la rubrique «La Société -Ventes et marketing pour l'exportation»;
- (viii) en septembre 1999, la Société a conclu une entente avec Moi-Même Holdings Inc., une société avec laquelle elle transige à distance, en vertu de laquelle un prêt de 641 148 \$ a été annulé en contrepartie du fait que la Société ait conclu une entente de consultation en vertu de laquelle les services d'un actionnaire de Moi-Même Holdings Inc. seront fournis dans la Société jusqu'au 31 décembre 2002 contre des paiements correspondant à 3% des ventes nettes de Future Beach jusqu'à concurrence de 1 020 000 \$. Advenant que cette redevance ne se chiffre pas à 1 020 000 \$ au 31 décembre 2002, la Société devra payer la différence à cette date;
- (ix) les diverses conventions de prêts avec la Société de Développement Industriel du Québec et d'autres prêteurs, telles que décrites à la rubrique «Dettes à long terme».
- (x) l'entente du mois de septembre 1999 entre Forden Multimedia et la Société, suite à laquelle un montant dû de 512 471 \$ a été converti en actions de catégorie A tel que décrit sous «Dirigeants et autres personnes intéressées dans des transactions importantes».
- (xi) l'entente de consultation intervenue avec Chase Communication Network Inc. décrite sous «Placements antérieurs et ultérieurs»
- (xii) l'entente datée du 29 octobre 1999 en vertu de laquelle la Société a emprunté 200 000 \$.

### **LITIGES**

En 1998, Step Jet a fait l'objet d'une poursuite instituée devant la Cour Supérieure, district de Montréal, par son distributeur en Grèce, lequel réclamait des dommages et coûts au montant d'environ 385 000 \$. Le demandeur prétend que Step Jet lui a livré des pièces défectueuses, ce qui aurait entraîné ce dommage. Step Jet croit que cette réclamation est non fondée et excessive. La réclamation est contestée vigoureusement.

### **POLITIQUE DE DIVIDENDES**

La Société n'a pas versé et n'a pas l'intention de verser de dividendes sur ses actions de catégorie A dans un avenir prévisible. En septembre 1999, la Société a émis 110 476 actions de catégorie A aux anciens détenteurs de ces actions privilégiées de série 1 en paiement des dividendes accumulés non versés sur leurs actions privilégiées de série 1.

### DILUTION

Le tableau qui suit donne certaines informations à l'égard des actions de catégorie de la Société en tenant compte de la présente émission.

Le prix de souscription des actions de catégorie A offertes excède l'actif corporel net attribuable à chaque action de catégorie A d'un montant de 2,09 \$ au 30 septembre 1999, ce qui représente un facteur de dilution de 88,9 % pour l'offre minimale et de 1,90 \$, ce qui représente un facteur de dilution de 80,8 % pour l'offre maximale.

	Offre minimale		Offre maximale	
Prix attribué à chaque action de catégorie A <sup>(1)</sup>		2,35 \$		2,35 \$
Actif corporel net avant le placement	0,08 \$		0,08 \$	
Augmentation de l'actif corporel net résultant du placement	0,34 \$		0,53 \$	
Actif corporel net compte tenu du placement <sup>(2)</sup>		0,26 \$		0,45 \$
Dilution pour le souscripteur		2,09 \$		1,90 \$
Pourcentage de dilution par rapport au prix attribué à chaque action ordinaire		88,9 %		80,8 %

(1) Ce tableau ne tient pas compte des actions de catégorie A qui pourront être émises au prix de 2,50 \$ l'action suite à l'exercice de bons de souscription compris dans les unités ni des actions de catégorie A qui pourront être émises au prix de 2,35 \$ l'action suite à l'exercice de l'Option du placeur pour compte. Voir la rubrique «Droits, options et bons de souscription».

(2) Déduction faite des frais d'émission et de la rémunération du placeur pour compte.

### QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relatives à la vente des titres seront examinées lors de la clôture par de Grandpré Charette Lévesque, société en nom collectif d'avocats, pour le compte de la Société, et par Lafleur Brown, une société en nom collectif d'avocats, pour le compte de l'Agent.

### VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont Schlesinger Newman Goldman, 625 René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 1R2.

Compagnie Montréal Trust, à son bureau principal au 1800, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 3K9, est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires et des bons de souscription de la Société.

### **DROITS STATUTAIRES DE L'ACQUÉREUR**

Les lois sur les valeurs mobilières applicables dans plusieurs provinces du Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception ou la réception présumée du prospectus ou de toute modification de celui-ci. Les lois de plusieurs provinces permettent également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus ou toute modification de celui-ci contenant des informations fausses ou trompeuses ou si le prospectus n'est pas livré à l'acquéreur. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés en vertu des lois de la province de résidence de l'acquéreur. L'acquéreur se reportera aux dispositions applicables des lois de sa province de résidence et consultera éventuellement un conseiller juridique.

---

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE 1999, 1998,  
1997, 1996 ET 1995**

---

---

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

---

Aux administrateurs de  
**Future Beach Corporation/  
Corporation Future Beach**

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Future Beach Corporation/Corporation Future Beach** aux 30 septembre 1999 et 1998 ainsi que les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés les 30 septembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société aux 30 septembre 1999 et 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 30 septembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 selon les principes comptables généralement reconnus.

**COMPTABLES AGRÉÉS**

Montréal (Québec)  
Le 15 novembre 1999  
(le 7 janvier 2000 pour les notes 13 b),  
16 a), 16 d) et 16 e))

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
BILAN CONSOLIDÉS  
AU 30 SEPTEMBRE 1999**

	1999	1998
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Débiteurs	304 802 \$	162 045 \$
Stocks	299 803	220 400
Impôts récupérables	315 638	402 811
Frais payés d'avance	42 598	8 369
	<u>962 841</u>	<u>793 625</u>
<b>Immobilisations (note 3)</b>	<b>728 612</b>	<b>390 133</b>
<b>Frais de développement reportés (note 4)</b>	<b>340 089</b>	<b>421 798</b>
<b>Écart d'acquisition (déduction faite de l'amortissement cumulé de 8 989 \$)</b>	<b>1 069 646</b>	<b>-</b>
	<u><b>3 101 188</b></u> \$	<u><b>1 605 556</b></u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Endettement bancaire (note 5)	350 799 \$	217 875 \$
Créditeurs et charges à payer	509 093	295 752
Dette à long terme exigible d'ici un an (note 7)	471 460	-
	<u>1 331 352</u>	<u>513 627</u>
<b>Emprunts à rembourser (note 6)</b>	<b>-</b>	<b>1 494 373</b>
<b>Dette à long terme (note 7)</b>	<b>1 225 878</b>	<b>1 229 067</b>
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
<b>Capital-actions (note 9)</b>	<b>3 640 332</b>	<b>1 022 600</b>
<b>Déficit</b>	<b>(3 096 374)</b>	<b>(2 654 111)</b>
	<u><b>543 958</b></u>	<u><b>(1 631 511)</b></u>
	<u><b>3 101 188</b></u> \$	<u><b>1 605 556</b></u> \$

AU NOM DU CONSEIL,

(Signé) Mark Diamond Administrateur

(Signé) David Lekhtman Administrateur

Voir les notes ci-jointes

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT**  
**POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996**  
**ET 1995**

	<b>1999</b>	<b>1998</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 320 475\$</b>	843 755\$	21 180\$	290 089\$	347 920\$
<b>Coût des biens vendus</b>	<b>865 978</b>	524 323	165 715	376 954	354 920
<b>Bénéfice brut</b>	<b>454 497</b>	319 432	(144 535)	(86 865)	(7 000)
<b>Charges</b>					
Frais généraux et administratifs	<b>736 515</b>	249 241	159 241	185 995	272 652
Frais de vente	<b>538 436</b>	214 734	130 279	154 754	311 460
Frais financiers	<b>55 278</b>	15 180	3 881	15 150	43 181
Recherche et développement	<b>144 989</b>	38 823	143 799	50 395	51 106
Intérêt de la dette à long terme	<b>87 017</b>	66 009	35 321	26 425	8 293
Amortissement des frais de développement	<b>81 709</b>	63 594	41 034	43 928	32 480
Amortissement des immobilisations	<b>164 036</b>	130 188	79 164	57 196	12 797
Amortissement de l'écart d'acquisition	<b>8 989</b>	-	-	-	-
	<b>1 816 969</b>	777 769	592 719	533 843	731 969
<b>Perte nette de l'exercice avant poste ci-dessous</b>	<b>(1 362 472)</b>	(458 337)	(737 254)	(620 708)	(738 969)
<b>Gain sur remise de dette (note 13c et e)</b>	<b>1 119 191</b>	-	-	-	-
<b>Bénéfice net (perte nette) provenant de secteurs abandonnés (note 10)</b>		(55 821)	14 042	11 434	-
<b>Perte nette de l'exercice</b>	<b>(243 281)</b>	(514 158)	(723 212)	(609 274)	(738 969)
<b>Dividendes</b>	<b>(198 982)</b>	-	-	-	-
<b>Déficit, début de l'exercice</b>	<b>(2 654 111)</b>	(2 139 953)	(1 416 741)	(807 467)	(68 498)
<b>Déficit, fin de l'exercice</b>	<b>(3 096 374)\$</b>	(2 654 111)\$	(2 139 953)\$	(1 416 741)\$	(807 467)\$

Voir les notes ci-jointes

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996**  
**ET 1995**

	1999	1998	1997	1996	1995
<b>Activités d'exploitation</b>					
Perte nette de l'exercice	(243 281)\$	(514 158)\$	(723 212)\$	(609 274)\$	(738 969)\$
<b>Ajouter :</b>					
Éléments ne touchant pas à l'encaisse:					
Amortissement	254 734	193 782	120 198	(101 124)	45 277
Gain sur remise de dette	(1 119 191)	-	-	-	-
Actif acquis par contrat de location- acquisition	(212 000)	-	-	-	-
Obligation de contrat de location- acquisition	212 000	-	-	-	-
	<u>( 1 107 738)</u>	<u>(320 376)</u>	<u>(603 014)</u>	<u>(508 150)</u>	<u>(693 692)</u>
(Augmentation) diminution des débiteurs	(142 757)	143 020	(141 028)	(64 672)	29 093
(Augmentation) diminution des stocks	(79 403)	38 933	(65 474)	(46 122)	132 235
Diminution (augmentation) des impôts récupérables	87 173	(241 612)	(107 169)	155 172	(209 202)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(34 229)	6 288	(14 657)	-	-
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	213 385	134 362	(112 420)	(13 790)	234 632
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation</b>	<u>(1 063 569)</u>	<u>(239 385)</u>	<u>(1 043 762)</u>	<u>(477 562)</u>	<u>(506 934)</u>
<b>Activités de financement</b>					
Emprunts à rembourser :					
Émission	927 177	149 838	780 723	551 032	585 200
Remboursements	( 37 287)	(424 727)	(263 414)	-	(282 166)
Dette à long terme :					
Émission	479 938	956 277	22 701	79 715	352 000
Remboursements	( 148 667)	(181 626)	-	-	-
Actions émises, déduction faite des souscriptions d'actions	-	7 200	965 300	5 000	5 000
<b>Encaisse provenant des activités de financement</b>	<u>1 221 161</u>	<u>506 962</u>	<u>1 505 310</u>	<u>635 747</u>	<u>660 034</u>
<b>Activités d'investissement</b>					
Prêts à recevoir :					
Émission	-	(94 585)	-	-	-
Remboursements	-	94 585	-	-	-
Ajouts aux frais de développement	-	(382 985)	-	(93 009)	(126 840)
Acquisitions d'immobilisations	( 290 516)	(112 149)	(239 680)	(85 842)	(231 807)
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement</b>	<u>(290 516)</u>	<u>(495 134)</u>	<u>(239 680)</u>	<u>(178 851)</u>	<u>(358 647)</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'encaisse</b>	<u>( 132 924)</u>	<u>(227 557)</u>	<u>221 868</u>	<u>(20 666)</u>	<u>(205 547)</u>
<b>Encaisse, début de l'exercice</b>	<u>( 217 875)</u>	<u>9 682</u>	<u>(212 186)</u>	<u>(191 520)</u>	<u>14 027</u>
<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>	<u>( 350 799)\$</u>	<u>(217 875)\$</u>	<u>9 682\$</u>	<u>(212 186)\$</u>	<u>(191 520)\$</u>

*Voir les notes ci-jointes*

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

---

Damar Leisure Products Inc. («**Damar**») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* le 30 septembre 1992. Damar a changé sa dénomination sociale, la remplaçant par Corporation Future Beach (la «**Société**») le 21 août 1997 et a poursuivi ses activités sous cette dénomination.

Corporation Future Beach conçoit et fabrique des véhicules aquatiques de plaisance sans danger pour l'environnement.

## **NOTE 1**

### **Sommaire des principales conventions comptables**

Ce qui suit est un sommaire des principales conventions comptables adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés ci-joints.

#### **a) Entreprise en exploitation**

Ces états financiers consolidés ont été dressés selon le principe d'une entreprise en exploitation, ce qui suppose la réalisation des éléments d'actif et le règlement des éléments de passif dans le cours normal des affaires. L'application du concept d'entreprise en exploitation dépend de l'aptitude de la Société à exercer des activités futures rentables et à recevoir un appui continu de la part des actionnaires.

La Société a subi des pertes d'exploitation considérable. La filiale de la Société, Corporation Step Jet, ne respecte pas l'une des clauses restrictives de sa convention de prêt relativement à l'endettement bancaire. Cependant, le créancier a renoncé à ses droits à l'égard du non-respect de cette clause, selon les conditions décrites à la note 5. La direction est d'avis qu'un fonds de roulement suffisant pourra être tiré des activités d'exploitation et de sources externes pour respecter les obligations et engagements de la Société à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Ces états financiers consolidés ne font pas état des redressements qui auraient été nécessaires si l'hypothèse d'entreprise en exploitation n'était pas appropriée.

#### **b) Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales :

Corporation WindSaucer	100 %
Corporation Step Jet	100 %

#### **c) Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose certaines hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les sommes présentées dans les états financiers et dans les notes y afférant. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

---

**NOTE 1 (suite)**

**Sommaire des principales conventions comptables**

**d) Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

**e) Aide gouvernementale**

L'aide gouvernementale, sous forme de subventions et de crédits d'impôt à l'investissement ou autres, est comptabilisée au moment où elle est reçue. Une telle aide est imputée en réduction des coûts ou charges de l'élément d'actif qui s'y rattache.

**f) Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Mobilier, agencements et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel	30 %, amortissement dégressif
Moules	7 ans, amortissement linéaire
Améliorations locatives	5 ans, amortissement linéaire

**g) Frais de développement**

Les frais de développement associés aux moules que l'on prévoit être viables sur le plan commercial sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile prévue des moules, laquelle est estimée à sept ans. Les autres frais de recherche et de développement sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

**h) Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat des entreprises acquises par rapport à la juste valeur attribuée aux éléments d'actif ou de passif net identifiable acquis ou pris en charge. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de service prévue de 10 ans.

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

**NOTE 2**

**Acquisition d'entreprises**

Le 27 août 1999, la Société a acquis une participation de 22 % dans Corporation Step Jet («Step Jet») et une participation de 15 % dans Corporation WindSaucer («WindSaucer»), soit le reste des actions émises et en circulation de ces entreprises. La Société comptabilisera ces acquisitions selon la méthode de l'achat pur et simple. Les entreprises acquises n'ont pas été rentables et, par conséquent, le prix d'achat a été imputé à l'écart d'acquisition, de la façon suivante :

	Step Jet		WindSaucer		Total
Actif à court terme	204 680	\$	-	\$	204 680
Immobilisations	160 295		-		160 295
Frais de développement reportés	74 820		-		74 820
Solde au 30 septembre 1997	<u>439 795</u>		<u>-</u>		<u>439 795</u>
Passif à court terme	111 855		-		111 855
Emprunts garantis	74 800		-		74 800
Emprunts à rembourser	153 019		-		153 019
Dette à long terme	<u>351 414</u>		<u>-</u>		<u>351 414</u>
	<u>691 088</u>		<u>-</u>		<u>691 088</u>
Passif pris en charge	(251 293)		-		(251 293)
Comptabilisé dans les états financiers d'exercices précédents et de l'exercice en cours	251 337		-		251 337
Écart d'acquisition	<u>869 955</u>		<u>208 680</u>		<u>1 078 635</u>
Prix d'achat	869 999		208 680		1 078 679
Moins : actions ordinaires de catégorie A émises	<u>869 999</u>		<u>208 680</u>		<u>1 078 679</u>
Contrepartie payée	<u>-</u>	\$	<u>-</u>	\$	<u>-</u>

**NOTE 3**

**Immobilisations**

	Coût		Amortissement Cumulé		Valeur comptable nette	
					1999	1998
Mobilier, agencements et matériel	14 069	\$	7 402	\$	6 667	2 571
Matériel	55 282		4 630		50 652	901
Moules	872 620		429 944		442 676	386 661
Améliorations locatives	24 926		8 309		16 617	-
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	<u>265 000</u>		<u>53 000</u>		<u>212 000</u>	<u>-</u>
	<u>1 231 897</u>	\$	<u>503 285</u>	\$	<u>728 612</u>	<u>390 133</u>

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---



---

**NOTE 4**

**Frais de développement reportés**

	<b>1999</b>		<b>1998</b>	
Solde, début de l'exercice	<b>421 798</b>	\$	102 407	\$
Acquisitions	-		382 985	
Amortissement cumulé	<b>(81 709)</b>		<b>(63 594)</b>	
	<b>340 089</b>	\$	<b>421 798</b>	\$
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>340 089</b>	\$	<b>421 798</b>	\$

**NOTE 5**

**Endettement bancaire**

	<b>1999</b>		<b>1998</b>	
Endettement bancaire	<b>340 000</b>	\$	215 000	\$
Endettement bancaire provenant de chèques en circulation	<b>10 799</b>		2 875	
	<b>350 799</b>	\$	<b>217 875</b>	\$
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>350 799</b>	\$	<b>217 875</b>	\$

La filiale de la Société dispose d'une facilité de crédit prévoyant des emprunts maximums de 500 000 \$. Cette facilité est exigible à demande et porte intérêt au taux de base de la banque majoré de 1,25 %. La facilité est garantie par les éléments d'actif de Step Jet au moyen d'une hypothèque mobilière de 2 400 000 \$, laquelle prévoit une charge sur les débiteurs, les stocks et les autres biens mobiliers de la Société, et par l'article 427 de la *Loi sur les banques*.

La convention de Step Jet avec sa banque, datée du 21 janvier 1999, comporte diverse clauses et conditions préalables. La clause la plus restrictive exige de l'entreprise qu'elle maintienne une valeur corporelle nette minimum définie par la banque de 750 000 \$. L'entreprise ne respecte pas cette clause. La banque a renoncé à ses droits à l'égard du non-respect de cette clause en éliminant la restriction relative à la valeur corporelle nette minimum. La banque a renoncé à ses droits à l'égard du non-respect de cette clause, conjointement avec le conjoint d'un des actionnaires réels de la Société, lequel a garanti une partie de l'endettement bancaire de Corporation Step Jet, soit 300 000 \$, tel que le décrit la note 16 a).

**NOTE 6**

**Emprunts à rembourser**

	<b>1999</b>		<b>1998</b>	
a) Emprunts à rembourser à une entreprise contrôlée par un actionnaire de la Société.	-	\$	815 938	\$
b) Emprunts à rembourser à un actionnaire de la Société.	-		678 435	
	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>1 494 373</b>	<b>\$</b>

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

**NOTE 7**

**Dette à long terme**

	<b>1999</b>	<b>1998</b>
a) Prêt de la Société de Développement Industrielle du Québec portant intérêt au taux de base du prêteur majoré de 1,5 %, garanti par une hypothèque mobilière de 500 000 \$ prévoyant des charges sur les biens mobiliers et les débiteurs. L'intérêt sur le prêt a été capitalisé durant un moratoire d'un an visant le remboursement des intérêts. En vertu d'une entente révisée datée du 13 mai 1999, le prêt vient à échéance le 31 octobre 2005 et est remboursable en versements mensuels d'environ 30 000 \$, plus intérêt, du 31 juillet 1999 au 31 décembre 1999, et de 6 000 \$ par la suite.	<b>455 655</b>	539 655
	\$	\$
b) Prêt de la Société de Développement Industrielle du Québec portant intérêt au taux de base du prêteur majoré de 1,5 %, garanti par une hypothèque mobilière de 375 000 \$ prévoyant des charges sur les biens mobiliers, les débiteurs et les stocks. L'intérêt sur le prêt a été capitalisé jusqu'au 15 avril 1999. En vertu d'une entente révisée datée du 13 mai 1999, le prêt vient à échéance le 31 octobre 2004 et est remboursable en versements mensuels variant de 3 000 \$ à 8 000 \$, plus intérêt, à compter du 31 juillet 1999.	<b>330 563</b>	339 563
c) Prêt ne portant pas intérêt et ne prévoyant aucune modalité de remboursement ou date d'échéance précises.	-	75 000
d) Prêt ne portant pas intérêt du Bureau fédéral de développement régional (Québec), en vertu du programme de développement économique IDÉE-PME, échéant le 30 juin 2002. Ce prêt est remboursable en versements semestriels égaux et consécutifs de 16 667 \$ à compter du 31 décembre 1999.	<b>100 000</b>	30 058
e) Prêt ne portant pas intérêt du Bureau fédéral de développement régional (Québec), en vertu du programme de développement des marchés d'exportation (PDME). Ce prêt est remboursable en versements calculés selon une formule, laquelle prévoit des versements annuels de 4 % du chiffre d'affaires brut annuel à l'exportation supérieur à 40 000 \$ gagné par la Société après le 1 <sup>er</sup> mai 2001.	<b>54 549</b>	19 791

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

**NOTE 7 (suite)**

**Dettes à long terme**

f) Emprunt bancaire exigible à demande, portant intérêt au taux de base de la banque et garanti par des placements temporaires détenus par un actionnaire bénéficiaire de la Société.	<b>215 000</b>	-
g) Prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> , portant intérêt au taux de base de la banque majoré de 3 % et remboursable en versements mensuels égaux de 3 041 \$. Le prêt est garanti par une hypothèque mobilière de 250 000 \$ et prévoit des charges sur du matériel précis.	<b>141 992</b>	-
h) Obligation envers une banque en vertu d'un contrat de location-acquisition visant l'acquisition de matériel, portant intérêt au taux de 8,5 %, remboursable en versements mensuels de 5 872 \$ et venant à échéance en janvier 2002. Une option d'achat existe au terme du contrat moyennant 31 800 \$.	<b>174 579</b>	-
i) Emprunt portant intérêt au taux de 12 % et dont le remboursement est prévu d'ici le 30 juin 2000.	<u>225 000</u>	<u>225 000</u>
	<b>1 697 338</b>	1 229 067
<b>Moins :</b>		
Tranche exigible d'ici un an	<u>471 460</u>	-
	<u><b>1 225 878</b></u>	<u>1 229 067</u>
	\$	\$

Des remboursements de capital sont exigibles au cours des exercices suivants :

2000	471 460	\$
2001	224 467	
2002	279 133	
2003	197 511	
2004	165 000	
Par la suite	<u>90 218</u>	
	1 427 789	
Dettes sans dates de remboursement précises	<u>269 549</u>	
	<u><b>1 697 338</b></u>	\$

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

---

**NOTE 8**

**Obligations contractuelles**

- a) Les loyers minimums à payer en vertu d'un contrat à long terme de location-exploitation, à l'exception de certains frais d'exploitation pour lesquels la Société est responsable, s'établissent approximativement ainsi :

2000	160 000	\$
2001	165 000	
2002	<u>100 000</u>	
	<u>425 000</u>	\$

- b) Au cours de l'exercice, Corporation Step Jet a conclu une entente de consultation avec un des actionnaires de la Société, en vertu de laquelle Corporation Step Jet a convenu de payer une proportion de 3 % du chiffre d'affaires net mensuel, à concurrence de 1 020 000 \$. Cette filiale s'est engagée à payer ce montant maximum au plus tard le 31 décembre 2002.
- c) La Société a conclu une entente avec les anciens actionnaires minoritaires de WindSaucer, comme le décrit la note 13 d).
- d) Dans le cadre de l'acquisition de 44 actions ordinaires de Corporation Step Jet, la Société s'est engagée à émettre des actions ordinaires de catégorie A supplémentaires à l'actionnaire détenant 40 actions ordinaires de Corporation Step Jet, de la façon décrite à la note 13 b).
- e) Après le 30 septembre 1999, la Société a conclu une entente de consultation comme le décrit la note 16 b).

**NOTE 9**

**Capital-actions**

**Autorisé**

Les catégories d'actions autorisées suivantes sont sans valeur nominale :

1 000 actions privilégiées de série I avec droit de vote, prévoyant un dividende cumulatif mensuel au taux de base de la Banque Royale majoré de 2 ½ % n'excédant pas 8 %, rachetables au gré de la Société ou de l'actionnaire à leur prix d'émission suivant le troisième anniversaire de leur date d'émission, et convertibles, sous réserve de certaines modalités et conditions, en actions ordinaires de catégorie A.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A pouvant être émises en un nombre illimité de séries et dont la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions seront établis par le Conseil d'administration de la Société.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société, prévoyant un dividende non cumulatif de 1 % par mois.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, avec droit de vote, rachetables au gré de la Société ou de l'actionnaire, prévoyant un dividende non cumulatif de 1 % par mois.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie D, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société ou de l'actionnaire, prévoyant un dividende non cumulatif de 1 % par mois.

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---



---

**NOTE 9 (suite)**  
**Capital-actions**

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote.

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote.

	<b>Ordinaires de Catégorie A</b>	<b>Privilégiées de série I</b>	<b>Montant \$</b>
Solde au 30 septembre 1997	4 000 000	965 300	1 015 400
Émis contre espèces	-	7 200	7 200
Solde au 30 septembre 1998	<u>4 000 000</u>	<u>972 500</u>	<u>1 022 600</u>
Émis contre espèces et remboursement d'emprunts	737 055	-	1 340 071
Dividendes en actions à l'égard d'actions privilégiées de série I	110 476	-	198 982
Conversion d'actions privilégiées de série I en actions ordinaires de catégorie A	972 500	(972 500)	-
Émis contre des actions de Step Jet et de WindSaucer	<u>620 287</u>	<u>-</u>	<u>1 078 679</u>
<b>Solde au 30 septembre 1999</b>	<b><u>6 440 318</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>3 640 332</u></b>

**a) Opérations sur actions**

- i) Le 31 juillet 1999, la Société a émis 346 448 actions ordinaires de catégorie A en contrepartie du remboursement d'un emprunt de 602 600 \$ (400 000 \$US).
- ii) Le 31 juillet 1999, la Société a émis 88 890 actions ordinaires de catégorie A en contrepartie du remboursement d'un emprunt de 150 000 \$.
- iii) Le 27 août 1999, la Société a émis 45 481 actions ordinaires de catégorie A en contrepartie du remboursement d'un emprunt de 75 000 \$.
- iv) Le 27 août 1999, 972 500 actions privilégiées de série I ont été converties en 972 500 actions ordinaires de catégorie A. Les titulaires d'actions privilégiées de série I ont reçu un dividende en actions de 110 476 actions ordinaires de catégorie A d'une valeur de 1,80 \$ l'action ordinaire de catégorie A.
- v) Le 27 août 1999, la Société a émis 500 287 actions ordinaires de catégorie A en contrepartie de l'achat de 44 actions ordinaires de Corporation Step Jet, et 120 000 actions ordinaires de catégorie A en contrepartie de l'achat de 150 000 actions ordinaires de catégorie A et de 8 actions privilégiées de catégorie A de Corporation WindSaucer. La Société a crédité 1 078 679 \$ au capital-actions.
- vi) Le 27 août 1999, la Société a émis 256 236 actions ordinaires de catégorie A en remboursement d'un emprunt de 512 471 \$.

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

---

**NOTE 9 (suite)**  
**Capital-actions**

**b) Options d'achat d'actions**

Conformément à la conversion de dette décrite à la note 13 e), à la garantie de 300 000 \$, à l'entente de consultation et au billet à ordre non garanti convertible conclus après la fin de l'exercice et décrits aux notes 16 a), b) et c), la Société a accordé les options suivantes :

279 706	3 ans après la date du premier appel public à l'épargne	2,35 \$ l'action
10 000	Le 4 octobre 2001	2,35 \$ l'action
150 000	Clôture du premier appel public à l'épargne	2,35 \$ l'action
150 000	À compter de la première année suivant la date du premier appel public à l'épargne, acquises mensuellement sur la période de 12 mois subséquente	Cours de l'action selon la moyenne des cours de clôture sur 30 jours du dernier mois de l'année suivant le premier l'appel public à l'épargne d
150 000	À compter de la deuxième année suivant la date du premier appel public à l'épargne, acquises mensuellement sur la période de 12 mois subséquente	Cours de l'action selon la moyenne des cours de clôture sur 30 jours du dernier mois de la deuxième année suivant le premier l'appel public à l'épargne
110 000	6 mois après le 29 octobre 1999	2,00 \$ l'action
55 000	12 mois après le 29 octobre 1999 si l'option visant l'acquisition de 110 000 actions ordinaires de catégorie A est levée	2,25 \$ l'action

Chaque option susmentionnée donne le droit d'acquérir une action ordinaire de catégorie A.

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---



---

**NOTE 10**

**Secteur d'activité abandonné**

En 1996, la Société a conclu une entente avec une entreprise sur laquelle un des actionnaires de la Société exerce une influence significative. La Société importait certains produits dont la licence était détenue par une Société liée, et vendait les produits aux clients de cette Société liée. La relation était d'une nature commerciale normale et la Société a mis fin à ses activités dans ce secteur en 1998. Les résultats de cette opération sont les suivants :

	<b>1998</b>		<b>1997</b>		<b>1996</b>	
<b>Chiffre d'affaires</b>	313 475	\$	708 040	\$	151 408	\$
<b>Coût des biens vendus</b>	<u>324 888</u>		<u>544 034</u>		<u>93 993</u>	
<b>Bénéfice brut</b>	<u>(11 413)</u>		<u>164 006</u>		<u>57 415</u>	
<b>Charges</b>						
Frais généraux et administratifs	19 669		28 802		8 235	
Frais de vente	17 064		105 478		35 562	
Frais financiers	7 675		15 684		2 184	
	<u>44 408</u>		<u>149 964</u>		<u>45 981</u>	
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<u>(55 821)</u>	\$	<u>14 042</u>	\$	<u>11 434</u>	\$

**NOTE 11**

**Ventes à l'exportation**

La Société exerce ses activités dans le secteur de la conception et de la fabrication de véhicules aquatiques de plaisance. Les marchés de la Société se trouvent dans les secteurs géographiques suivants :

	<b>1999</b>		<b>1998</b>		<b>1997</b>		<b>1996</b>		<b>1995</b>	
É.-U.	<b>926 757</b>	\$	542 613	\$	698	\$	209 086	\$	304 343	\$
Canada	<u>393 718</u>		<u>301 142</u>		<u>20 482</u>		<u>81 003</u>		<u>43 577</u>	
	<u><b>1 320 475</b></u>	\$	<u>843 755</u>	\$	<u>21 180</u>	\$	<u>290 089</u>	\$	<u>347 920</u>	\$

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

**NOTE 12**

**États des flux de trésorerie**

- a) Les sommes suivantes ont été payées (recouvrées) au cours des exercices terminés en :

	<b>1999</b>	<b>1998</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Intérêt de la dette à long terme	<b>48 766</b> \$	66 009 \$	35 321 \$	26 425 \$	8 293 \$
Impôts	<b>158 656</b>	14 500	(23 037)	(148 882)	-

- b) Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1999, la filiale de la Société a acquis du matériel totalisant 265 000 \$, créditant la somme de 212 000 \$ à l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition et la somme de 53 000 \$ aux liquidités.

**NOTE 13**

**Opérations entre apparentés**

- a) Le prêt décrit à la note 7 i) a été accordé par un particulier qui contrôle une entreprise actionnaire de la Société. Aux termes d'une entente, la Société remboursera le prêt de 225 000 \$ plus les intérêts courus au plus tard le 30 juin 2000. La Société a accumulé des intérêts de 38 250 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1999.
- b) Dans le cadre de l'achat de 44 actions ordinaires de Corporation Step Jet, la Société s'est engagée à émettre des actions ordinaires de catégorie A supplémentaires à l'ancien actionnaire de 40 actions ordinaires de Corporation Step Jet, si le prix dans le cadre du premier appel public à l'épargne est inférieur à 2 243 \$ l'action. L'actionnaire recevrait des actions ordinaires de catégorie A de façon à faire passer son avoir de 454 806 actions ordinaires de catégorie A à une valeur de 1 020 000 \$. S'il n'y avait aucun premier appel public à l'épargne avant le 31 mars 2000, l'actionnaire recevrait alors 66 274 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires.
- c) Au cours de l'exercice, un actionnaire a remis la somme de 641 148 \$ de la dette décrite à la note 6 b). La Société a conclu une entente de consultation avec cet actionnaire, comme le décrit la note 8 b).
- d) Dans le cadre de l'acquisition des actions de WindSaucer, la Société a conclu une entente avec les anciens actionnaires détenant 15 % de WindSaucer, en vertu de laquelle ces derniers recevront un montant égal à 10 % du chiffre d'affaires net annuel de l'ensemble des produits de voile, calculé jusqu'au 30 septembre 2004 et limité à la somme de 120 000 \$. Si les anciens actionnaires détenant 15 % de WindSaucer ne reçoivent pas la somme de 120 000 \$ d'ici le 30 septembre 2004, une nouvelle entreprise sera alors créée par la Société, détenue à 85 % par la Société et à 15 % par les anciens actionnaires de WindSaucer. La Société cédera la technologie relative aux produits de voile pour une contrepartie symbolique à la nouvelle société.
- e) La Société et Corporation Step Jet ont conclu une entente avec le créancier, en vertu de laquelle le créancier remettra une partie de ses prêts totalisant 478 043 \$ et convertira le reste de la dette, soit 512 471 \$, en 256 236 actions ordinaires de catégorie A.
- f) Après le 30 septembre, la filiale de la Société, Corporation Step Jet, a conclu une entente avec le conjoint d'un des actionnaires d'une entreprise actionnaire de la Société décrite à la note 16 a).

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---



---

**NOTE 14**

**Passif éventuel**

**a) Garantie d'emprunts**

La Société a garanti l'endettement bancaire, l'emprunt bancaire à long terme et les emprunts à la Société de Développement Industrielle du Québec de sa filiale décrits aux notes 5, 7 f), 7 a) et 7 b), respectivement.

**b) Passif éventuel**

La filiale de la Société a été nommée défenderesse dans le cadre d'une action en justice intentée par un distributeur, pour la somme d'environ 395 000 \$. La direction et les conseillers juridiques de la Société sont d'avis que la réclamation est sans fondement et excessive et, par conséquent, l'issue de ce litige ne peut être établie en ce moment. La Société entend continuer à contester la réclamation vigoureusement.

**c) Autres éléments de passif éventuel**

La Société et ses filiales sont parties à des litiges qui surviennent dans le cours normal de leurs affaires. L'issue de tels litiges ne peut être établie en ce moment. Toutefois, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction ne prévoit pas de conséquences négatives significatives.

Si un tel passif survenait, tous tels montants seraient imputés au bénéfice de l'exercice au cours duquel le passif survient.

**NOTE 15**

**Impôts**

**Pertes reportées prospectivement**

La Société et sa filiale, Corporation Step Jet, ont des pertes reportées prospectivement totalisant environ 2 810 000 \$ aux fins de l'impôt fédéral et 3 250 000 \$ aux fins de l'impôt provincial. Les avantages fiscaux découlant de ces pertes n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers. Ces pertes peuvent être utilisées pour réduire le revenu imposable des sociétés au cours des exercices futurs et viennent à échéance comme suit :

Exercice	Future Beach		Step Jet	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
2000	9 000	\$ 9 000	\$ -	\$ -
2001	28 000	-	-	-
2002	1 500	1 500	170 000	250 000
2003	-	-	370 000	440 000
2004	-	-	600 000	920 000
2005	56 000	56 000	135 000	135 000
2006	67 500	67 500	1 375 000	1 375 000
	<u>162 000</u>	<u>\$ 134 000</u>	<u>\$ 2 650 000</u>	<u>\$ 3 120 000</u>

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

---

**NOTE 16**

**Événements postérieurs à la date du bilan**

**a) Garantie d'emprunt**

Le 4 octobre 1999, la filiale de la Société, Corporation Step Jet, a conclu une entente avec un particulier aux termes de laquelle la somme de 300 000 \$ a été déposée pour garantir la ligne de crédit de Corporation Step Jet, comme le décrit la note 5. La garantie prévoit des frais de 1,33 % par mois et demeure en vigueur jusqu'au 31 mars 2000. La Société a émis une option à ce particulier lui permettant d'acquérir 10 000 actions ordinaires de catégorie A; l'option peut être levée dans les deux ans suivant la date d'émission de la garantie, à raison de 2,35 \$ l'action.

**b) Entente de consultation**

Le 4 octobre 1999, la Société a conclu une entente de consultation avec Chase Communication Network Inc. («Chase»). Aux termes de l'entente, qui vient à échéance le 4 octobre 2002, Chase doit recevoir la somme de 10 000 \$ à la signature de l'entente, et la somme de 7 500 \$ le quinzième jour de chaque mois à compter de novembre 1999. La Société a également convenu d'émettre 450 000 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de catégorie A sur une période de trois ans, comme le décrit la note 9 b).

**c) Billet à ordre non garanti convertible**

Le 29 octobre 1999, la Société a emprunté la somme additionnelle de 200 000 \$, portant intérêt au taux de 10 %, remboursable mensuellement et exigible le 30 avril 2000. Selon les modalités et conditions de ce billet à ordre, le titulaire peut, dans les six mois suivant la date d'émission, convertir chaque tranche de 1 000 \$ du capital, plus les intérêts courus mais impayés, en parts de la Société. Chaque part a une valeur de 2 \$ et se compose d'une action ordinaire de catégorie A et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier donne le droit au titulaire d'acquérir une action ordinaire de catégorie A à raison de 2,25 \$ l'action dans les douze mois suivant le 29 octobre 1999. Groome Capital, l'agent dans le cadre du premier appel public à l'épargne, a reçu une rémunération en espèces de 20 000 \$ à l'égard de l'arrangement de l'emprunt, ainsi que des options visant l'acquisition de 10 000 parts au prix de 2,00 \$ avant le 30 avril 2000.

**d) Premier appel public à l'épargne**

Le 7 janvier 2000, la Société a déposé un prospectus provisoire auprès de la commission des valeurs mobilières des provinces de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, et de l'Alberta dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne. Aux termes de l'émission, un minimum de 1 276 596 parts de la Société et un maximum de 2 127 660 parts de la Société seront offertes au public à raison de 2,35 \$ la part, se traduisant par un produit brut minimum estimé de 3 000 000 \$ et un produit brut maximum estimé de 5 000 000 \$ pour la Société. Chaque part se compose d'une action ordinaire de catégorie A et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier donne droit au titulaire d'acquérir une action ordinaire de catégorie A à raison de 2,50 \$ l'action pour une période d'un an suivant la date du prospectus définitif.

L'agent recevra une commission de 10 % du produit et une option en vue de l'acquisition de 10 % du nombre total de parts vendues pouvant être levées au prix de 2,35 \$ par action ordinaire de catégorie A pour une période de 24 mois suivant la date du prospectus définitif.

**FUTURE BEACH CORPORATION/  
CORPORATION FUTURE BEACH  
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 1999, 1998, 1997, 1996  
ET 1995**

---

---

**NOTE 16 (suite)**

**Événements postérieurs à la date du bilan**

- e) **Prorogation de la garantie de prêt et du délai d'émission d'actions ordinaires de catégorie A supplémentaires**

Le 5 janvier 2000, le garant, décrit à la note 16 a), a prorogé la date d'effet de la garantie du 31 décembre 1999 au 31 mars 2000.

Le 5 janvier 2000, l'ancien actionnaire de Corporation Future Beach, décrit à la note 13 b), a reporté au 31 mars 2000, la date à laquelle la Société est tenue d'émettre 66 274 autres actions ordinaires de catégorie A si aucun premier appel public à l'épargne n'avait eu lieu au 31 décembre 1999.

**NOTE 17**

**Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000**

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées.

En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1<sup>er</sup> janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

## ATTESTATIONS

Le 7 janvier 2000

Le texte qui précède constitue un énoncé complet, véridique et clair de tous les faits importants relatifs aux titres offerts dans ce prospectus tel que requis par la Partie 7 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), la Partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), la Partie XI de la loi intitulée *Securities Act* (Saskatchewan), et la Partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et des règlements d'application aux termes des dites lois. Le présent prospectus, tel que requis par la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et les règlements adoptés en vertu de cette loi, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

### CORPORATION FUTURE BEACH

(Signé) David Lekhtman,  
Chef de la Direction

(Signé) Mark Diamond,  
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration

(Signé) Richard Cherney,  
Administrateur

(Signé) Kenneth Lester,  
Administrateur

### PROMOTEURS

(Signé) Mark Diamond

(Signé) David Lekhtman

### ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

Le 7 janvier 2000

Au meilleur de notre connaissance et suivant les renseignements dont nous disposons, le texte qui précède constitue un énoncé complet, véridique et clair de tous les faits importants relatifs aux titres offerts dans ce prospectus tel que requis par la Partie 7 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), la Partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), la Partie XI de la loi intitulée *Securities Act* (Saskatchewan), et la Partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et les règlements respectifs adoptés en vertu de ces lois. Au meilleur de notre connaissance, le présent prospectus, tel que requis par la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et les règlements adoptés en vertu de cette loi, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

### GROOME CAPITAL.COM INC

Par: (Signé) Richard G. Groome

La liste qui suit comprend le nom de toute personne ou société ayant un intérêt, direct ou indirect, d'au moins 5 % dans la capital de Groome Capital.com Inc: Richard G. Groome.